PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILES

2022 - 2027CONFORMÉMENT AU DÉCRET N°2015-662 DU 10 JUIN 2015







TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIÈRES	2
INTRODUCTION	4
LA PRÉVENTION DES DECHETS	4
Déchets ménagers et assimilés : de quoi parle-t-on ?	4
La prévention des déchets et ses enjeux	4
La prévention des déchets, un des socles de l'économie circulaire	5
LE CADRE RÉGLEMENTAIRE	6
Le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD)	6
Le Plan Régional de Gestion et de Prévention des Déchets (PRGPD)	7
Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	7
PILOTAGE ET GOUVERNANCE DU PLPDMA	8
Processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi	8
La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES)	9
ÉTAT DES LIEUX – DIAGNOSTIC	10
LES DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES	10
Le territoire de la Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay (CCPCP)	10
Présentation de la collectivité en charge du PLPDMA	
Données sur la population du territoire	
Structure des foyers et types de logements	14
L'emploi et les catégories socio-professionnelles	
Synthèse	18
Les acteurs économiques	19
Cartographie du tissu économique local	19
Club d'entreprises et associations de professionnels	21
Les Repar'acteurs	21
Les particularités du territoire	22
Les établissements et structures d'accueils publics et privés	24
Les acteurs associatifs	26
ORGANISATION DE LA GESTION DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE	29
Organisation de la collecte	29
Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	30
La Collecte Sélective (CS)	30
Le Verre	30
Les déchèteries	30
Les déchets acceptés	31

La fréquentation	33
Gisements et évolutions des tonnages	33
Évolution de l'ensemble des tonnages des DMA produits depuis 2017	33
Évolution des tonnages d'ordures ménagères et assimilées	35
Évolution des tonnages des apports en déchèterie	37
Coût du service	40
État des lieux de la prévention	41
Les projets transversaux sur le territoire	41
Les actions déjà menées par les communes	42
Identification des partenaires potentiels du PLPDMA	43
SYNTHÉSE ET CONCLUSION DU DIAGNOSTIC : ANALYSE AFOM	44
OBJECTIFS	45
LES OBJECTIFS STRATEGIQUES	45
LES OBJECTIFS QUANTITATIFS ET LES INDICATEURS	46
LES AXES D'INTERVENTION	47
PROGRAMME D'ACTIONS	48
CALENDRIER DES ACTIONS POUR LA PÉRIODE 2022 – 2027	99
BUDGET PRÉVISIONNEL DES ACTIONS POUR LA PÉRIODE 2022 – 2027	100
LEXIQUE - GLOSSAIRE	101

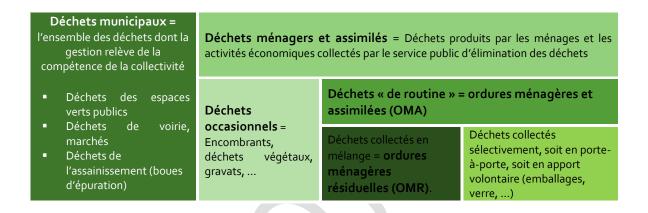
INTRODUCTION

LA PRÉVENTION DES DECHETS

Déchets ménagers et assimilés : de quoi parle-t-on ?

Le code de l'environnement définit un déchet comme « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ». (Article L.541-1-1 CE).

Les déchets peuvent être classés selon différentes typologies, notamment selon leur origine :



Les déchets concernés par ce programme sont les Déchets Managers et assimilés (DMA), à savoir les déchets de routine (ordures ménagères et collecte sélective) et les déchets occasionnels (encombrants, déchets végétaux, apports en déchèterie).

La prévention des déchets et ses enjeux

La prévention des déchets regroupe « toutes les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet [...] » (Article L.541-1-1 CE). La prévention de la production de déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur le mode de production et sur leur consommation.

ooLa notion de prévention est distincte de celle de « gestion des déchets » qui désigne l'ensemble des opérations et moyens mis en œuvre pour recycler, valoriser ou éliminer les déchets produits.

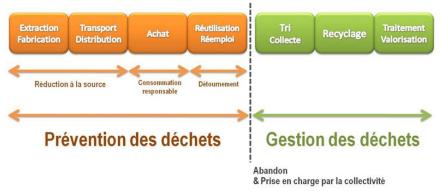
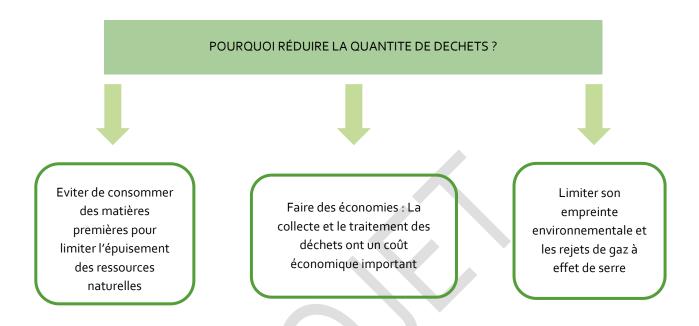


Schéma de la prévention (source ADEME)

Les actions de prévention portent donc sur les étapes de la vie d'un produit situées en amont de sa prise en charge à l'état de « déchet » par la collectivité.

Au niveau local, la collectivité dispose de différents leviers pour diminuer la production de déchets en agissant auprès des habitants : elle peut les informer, les sensibiliser sur les actions de consommation responsable, la pratique du réemploi, les possibilités de réparation, etc.

Les enjeux de la prévention sont multiples :



Aujourd'hui, diminuer la quantité de ses déchets, c'est également s'inscrire dans la cohérence des politiques de l'Union européenne et de la politique nationale. Depuis plusieurs années, la réglementation concernant les déchets n'a cessé de se préciser.

La prévention des déchets, un des socles de l'économie circulaire

L'économie circulaire est un modèle économique de production et de consommation durable. Il privilégie la réparation, le réemploi et le recyclage et vise aussi à ce que les biens et services soient éco-conçus, notamment en limitant la consommation et le gaspillage de matières premières, d'eau et de ressources énergétiques. Le développement de l'économie circulaire doit naturellement conduire vers moins de déchets.

Le concept d'économie circulaire a officiellement fait son entrée dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015. Elle a en effet reconnu la transition vers une économie circulaire comme un objectif national et comme l'un des piliers du développement durable.

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire consacre son Titre 1^{er} aux « objectifs stratégiques de gestion et de prévention de la production des déchets ». La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire entend ainsi accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Cela passe par exemple par : l'interdiction des emballages en plastique à usage unique à l'horizon 2040 ; l'interdiction de destruction des invendus non-alimentaires ; la création de fond pour le réemploi ; le développement de la réparation avec la mise en place d'un indice de réparabilité ; la mise en place de nouvelles filières pollueurs-payeurs.

L'économie circulaire 3 domaines, 7 piliers



LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

La directive-cadre européenne du 19 novembre 2008 relative aux déchets, transposée en droit français par l'ordonnance du 17 décembre 2010, place la prévention au premier rang dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets :



La directive-cadre prévoit également la mise en place de programmes nationaux de prévention des déchets :

Le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD)

Cette obligation est transposée à l'article L.541-11 du Code de l'Environnement. Le Plan National de Prévention des Déchets est piloté par le ministère de la transition écologique. Le premier plan national de prévention des déchets a été mis en place en 2004 et a posé les bases de l'action de prévention des déchets au niveau national. La France a adopté un nouveau Programme national de prévention des déchets pour la période 2014-2020 qui a pris le relais du Plan d'actions de 2004. Constituant la 3^{éme} édition, le

PNPD pour la période 2021-2027 actualise les mesures de planification de la prévention des déchets au regard des réformes engagées et notamment les textes suivants :

- ✓ La feuille de route économie circulaire publiée en avril 2018;
- ✓ La loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ; en particulier pour ce qui concerne les dispositions relatives à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- ✓ La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire publiée le 10 février 2020 ;
- ✓ La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite « loi Climat et Résilience ».

Les objectifs pour la période 2021-2027 :

- Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010,
- ✓ Réduire de 5% les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite, notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, en 2030 par rapport à 2010,
- ✓ Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en 2030 en matière de réemploi et réutilisation,
- ✓ Réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50% d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale.

Le Plan Régional de Gestion et de Prévention des Déchets (PRGPD)

A l'échelle locale, c'est le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui régit la prévention des déchets conformément aux dispositions de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui transfère cette compétence départementale à l'échelon régional. Ce plan traite des déchets dangereux, non dangereux non inertes et dangereux inertes du territoire.

Les objectifs que fixe le plan de la Région Bretagne :

- ✓ Diminution de la production des déchets :
 - 25% de DMA (hors déchets végétaux) en 2030 par rapport à 2016;
 - 20 % de déchets végétaux en 2030 par rapport à 2016;
- ✓ Application des principes de l'économie circulaire ;
- ✓ Collecte de la totalité des déchets recyclables ;
- √ Tri à la source des biodéchets : mise à disposition de moyens de tri à la source pour tous les bretons (2023);
- ✓ Autonomie régionale dans la gestion des déchets ;
- ✓ Trajectoire du zéro enfouissement à horizon 2030.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

C'est en cohérence avec l'ensemble de la réglementation que les collectivités locales, compétentes pour la collecte et le traitement des déchets, doivent définir de manière opérationnelle le PLPDMA. L'objectif de celui-ci sera de territorialiser et détailler les objectifs de prévention des déchets ainsi que de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre. Le PLPDMA s'entend sur une période de 6 ans et sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Le PLPDMA comprend :

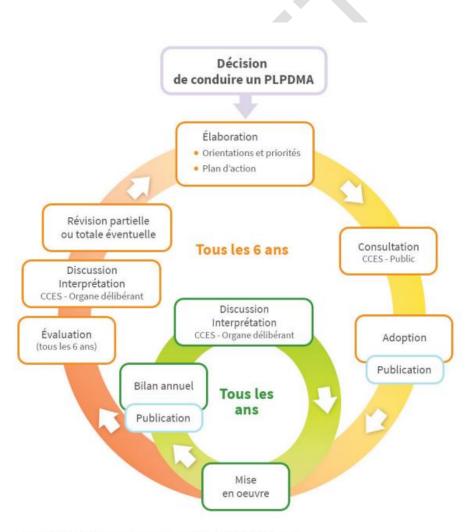
- ✓ Un diagnostic du territoire, des gisements et du traitement des déchets;
- Des objectifs stratégiques et quantitatifs, établis selon le contexte territorial;
- ✓ Un programme d'actions à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs.

Le PLPDMA doit tenir compte des autres démarches initiées par la CCPCP, comme le PCAET (Plan-Climat-Air-Energie Territorial), avec lequel il est possible d'avoir des actions transversales.

De la même manière, le PLPDMA s'inscrit et prend appui sur une étude commandée par la CCPCP auprès d'Ecogeos (bureau d'études ayant vocation à concevoir des projets pour une gestion durable et intégrée de l'environnement et des territoires) intitulée : « Etude d'optimisation de la collecte des OMR et de la CS assurée en régie & Etude de faisabilité pour la gestion des biodéchets sur le territoire de la CCPCP ».

PILOTAGE ET GOUVERNANCE DU PLPDMA

Processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi



Source: Élaborer et conduire avec succès un PLPDMA, ADEME (2018)

Lorsque la collectivité décide de mettre en place un PLPDMA, elle doit déterminer les moyens d'élaboration et de conduite du programme. Il est alors obligatoire de constituer la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES).

L'élaboration du programme peut alors commencer à travers un état des lieux, la définition des objectifs et des indicateurs et des propositions d'actions. C'est l'objet du présent document.

Après différents allers-retours avec la CCES, celle-ci donne son avis sur le projet proposé par les services. Une fois le projet validé, il est soumis à une consultation publique ; si à la suite de celle-ci le projet est modifié, il est de nouveau soumis à la CCES pour avis.

Le programme ainsi adopté par la collectivité est transmis à l'ADEME et à la Préfecture avant d'être publié officiellement.

Le PLPDMA peut ainsi être mis en œuvre sur une durée de 6 ans, avec un bilan annuel fait auprès de la CCES. Ces avis et travaux consultatifs sont transmis à l'exécutif de la collectivité, qui reste décisionnaire.

La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES)

La commission consultative d'élaboration et de suivi du programme est avant tout un lieu de débat, d'échange de points de vue ; elle permet la co-construction, et a une vocation consultative et prospective. Elle n'intervient pas dans la mise en œuvre du PLPDMA.

La composition de la CCES n'est pas définie par la réglementation, c'est la collectivité qui en fixe la composition. La liste présentée ci-dessous reprend le nom des membres « fixes » de la CCES, celle-ci a occasionnellement été complétée par d'autres représentants.

Composition de la CCES:

Membres de la Commission	Commune ou Institution	
ELU-E-S		
AUTRET Michelle	Plomodiern	
JEZEQUEL Ronan	Lennon	
JUGUET Jean-Pierre	re Châteaulin	
LE SAUX Roger	Pleyben	
PLANTE Didier (Président de la CCES)	Ploéven	
TOUFFAIT Sylviane	Châteaulin	
REPRESENTANT E S DES INSTITUTIONS		
CORNU Guillaume	Conseil Régional de Bretagne	
MARIE Véronique	ADEME	
PARTENAIRES		
LE DUIGOU Audrey	Symeed 29	
KERGOULAY Nicolas	Sidepaq	
ASSOCIATIONS / INITIATIVES LOCALES		
HASCOET Yvanne	Ty Lien	
RUSSILLO Sylvie	Ty Lien	

ÉTAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

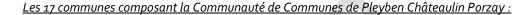
LES DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Le territoire de la Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay (CCPCP)

Présentation de la collectivité en charge du PLPDMA

La Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay (CCPCP) est située dans le Finistère (29). Cet établissement public de coopération intercommunale (EPCI) a été créé au 1^{er} janvier 2017 et est formé par la fusion de la communauté de communes de la Région de Pleyben et de la communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay, étendue à la commune de Saint-Ségal et avec le retrait de la commune de Quéménéven. Le territoire s'étend sur une superficie de 426.90 km².

La CCPCP exerce la « compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » sur les 17 communes qui constituent l'EPCI.





Les collectes des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des emballages ménagers sont principalement effectuées en porte-àporte par le Service Public d'Élimination des déchets (SPED). Le traitement des ordures ménagères résiduelles est confié au SIDEPAQ (Syndicat intercommunal en charge du traitement et de la valorisation des déchets) auquel la CCPCP adhère. Les OMR sont acheminées directement à l'usine de valorisation énergétique de Briec (29). Les déchets issus de la collecte sélective sont traités au centre de tri situé à Kérambris sur la commune de Fouesnant (29) et géré par les Ateliers Fouesnantais.

La CCPCP dispose également de 3 déchèteries intercommunales (déchèteries de Péren à Châteaulin, de Koskerou à Pleyben et de la Croix Neuve à Plonévez-Porzay), destinées à collecter les déchets ménagers non pris en charge par la collecte en porte-àporte. Elles peuvent cependant aussi accueillir des usagers de territoires voisins sur la base de conventions.

Il est **important** de noter ici que l'on ne dispose pas des chiffres du tonnage des déchets pour la Communauté de communes de la Région de Pleyben avant la fusion, soit avant 2017. Aussi en termes de méthode et de comparaison en ce qui concerne l'état des lieux et donc les objectifs à définir, il est important d'avoir en mémoire que **l'ensemble du territoire actuel de la CCPCP ne pourra être évalué qu'à partir de 2017**.

La commune principale est la ville de Châteaulin. A 40 km de Brest, 30 km de Quimper, Châteaulin est située au centre du Finistère. Sa situation au carrefour de la voie express Brest-Quimper et de l'axe central Châteaulin-Rennes et sa proximité des aéroports de Brest-Guipavas et de Quimper lui confèrent un atout économique certain. Châteaulin accueille l'unique gare SNCF du territoire. Pôle urbain central de l'intercommunalité, Châteaulin est une des trois sous-préfectures du Finistère.

Second bassin de population, la commune de Pleyben est située à 27 km au nord-est de Quimper. Pleyben est au carrefour de la RN 164, aménagée en voie express, qui est l'axe du centre-Bretagne. Ce sont des communes que l'on peut qualifier de « *mixte à dominante urbaine* » en ce qui concerne Châteaulin et de « *rurale avec ville centre* » en ce qui concerne Pleyben.

A l'ouest du territoire les communes de Saint-Nic, Plomodiern, Ploéven et Plonévez-Porzay sont des communes littorales, elles bénéficient d'une forte affluence l'été de par leur attrait touristique.

Le reste des communes de la CCPCP peut être caractérisé comme des communes rurales et donc moins densément peuplées.

Données sur la population du territoire

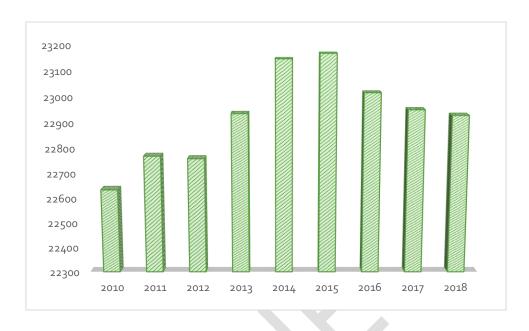
Le territoire comptabilise une population légale INSEE 2018 de 22 927 personnes. La population DGF (dotation globale de fonctionnement – principale dotation de l'État aux collectivités) est, elle, évaluée à 26 316 personnes en 2020. La population DGF est calculée sur la base de la population légale de l'INSEE, à laquelle est ajoutée un habitant par résidence secondaire ainsi qu'un habitant par place de caravane située sur une aire d'accueil des gens du voyage. En 2020, cela représente 3389 habitants supplémentaires dénotant ainsi une activité touristique relativement importante sur le territoire.

L'évolution démographique

L'évolution de la population de la CCPCP est relativement faible depuis 2010. On peut noter une augmentation constante de la population entre 2010 et 2015 avec + 2,35 %, alors que depuis 2015 la population totale de la CCPCP connaît une faible baisse de -1,05 %.

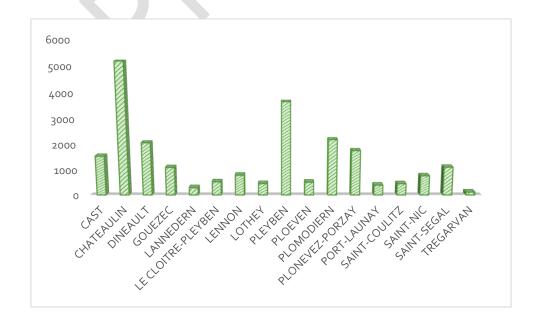
Les communes connaissant la plus forte augmentation de population annuelle entre 2010 et 2018 sont : Dinéault (+ 15%) et Saint-Ségal (+ 10%) ; celles qui enregistrent la plus grande perte d'habitants sont les communes de Trégarvan (- 20 %), Port-Launay (- 11%) et Le Cloître-Pleyben (- 10%). Ces trois communes sont des communes qui comptent moins de 600 habitants.

Évolution de la population du territoire (source : INSEE)



La Communauté de communes regroupe aujourd'hui 4 communes de plus de 2000 habitants permanents : Châteaulin (5 189 hab.); Pleyben (3 656 hab.); Plomodiern (2 191 hab.) et Dinéault (2 069 hab.) et 5 communes de moins de 500 habitants permanents : Lothey (455 hab.); Saint-Coulitz (451 hab.); Port-Launay (395 hab.); Lannédern (292 hab.) et Trégarvan (116 hab.).

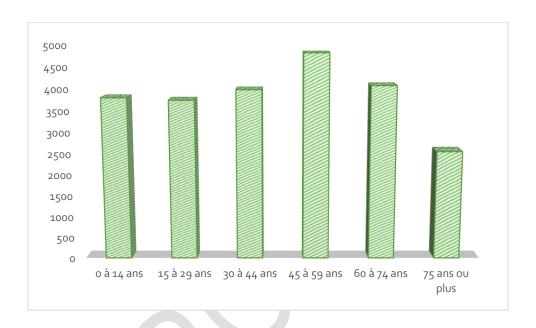
Densité de la population par commune en 2018 (source : INSEE)



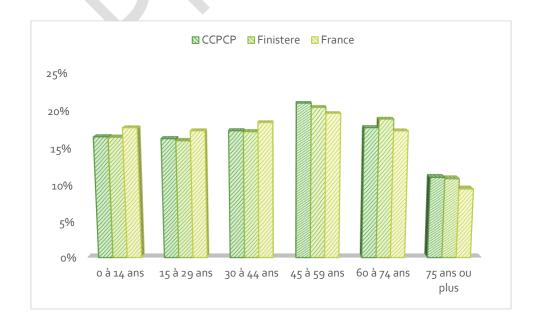
La répartition de la population permanente de la CCPCP par classes d'âge correspond presque parfaitement en termes de pourcentage à celle du Finistère et à celle de la France. Les différences observées étant de l'ordre de 1 à 2%.

Un tiers de la population de la CCPCP a moins de 29 ans et 50% a moins de 44 ans. Les plus de 60 ans représentent quant à eux 29% de la population.

Répartition de la population du territoire de la CCPCP par classes d'âge (source : INSEE 2018)



Répartition de la population du territoire de la CCPCP, du Finistère et de la France par classes d'âge (source : INSEE 2018)



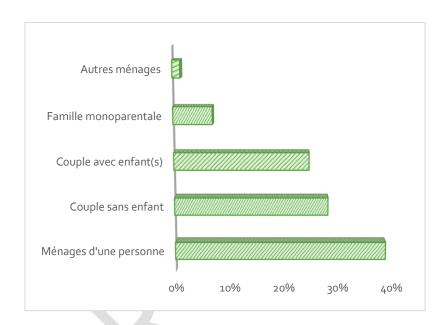
Structure des foyers et types de logements

Typologie des ménages

L'INSEE dénombre un total de 10 151 ménages sur le territoire – un ménage désigne ici l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Parmi eux, les ménages d'une personne sont les plus nombreux (38,8 %), suivis par les couples sans enfants (28.10%), puis par les couples avec enfants (24,60 %).

Typologie des ménages de la CCPCP (INSEE - 2018)



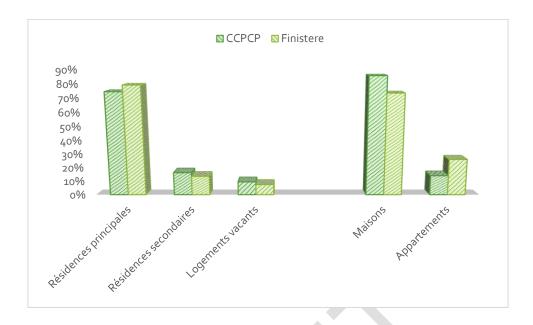
Catégories et types de logements

Les 13 712 logements du territoire sont à 74 % des résidences principales (79 % dans le Finistère) et à 16,30 % des résidences secondaires (13,70 % dans le Finistère). Cette part plus importante que la moyenne départementale des résidences secondaires s'explique par la présence de communes littorales et touristiques.

On peut d'ailleurs noter à ce sujet que la commune de Saint-Nic a 60.5 % de résidences secondaires, suivie par la commune de Trégarvan : 45% ; les communes de Plonévez-Porzay : 29%, et de Plomodiern : 25,4% sont également au-dessus de la moyenne du territoire.

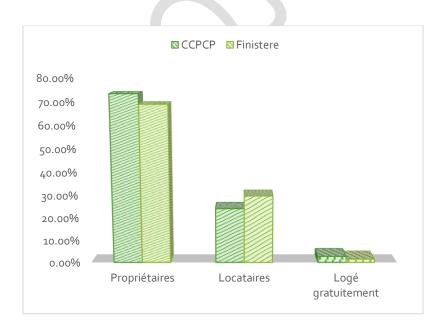
Sur l'ensemble du territoire, la typologie d'habitat est principalement pavillonnaire : 85.30 % des logements (73.22 % dans le Finistère). Ce rapport est beaucoup moins important dans la commune de Châteaulin (64.30 % de maisons et 35.4 % d'appartements) et dans une plus faible mesure à Port-Launay (68.5 % de maisons et 30,20 % d'appartements) et à Saint-Nic (70 % de maisons et 27.6 % d'appartements).

Catégories et types de logements (INSEE – 2018)



Parmi les 74 % de logements occupés en résidence principale, 73.30 % sont occupés par les propriétaires.

Résidences principales selon le statut d'occupation (INSEE – 2018)

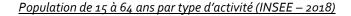


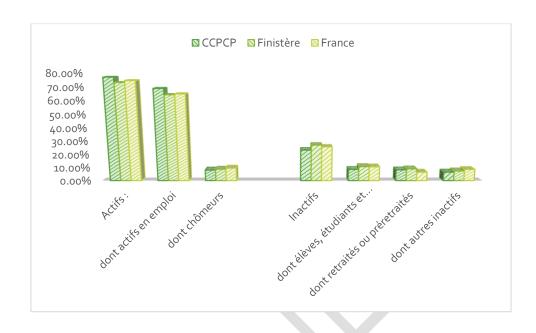
L'emploi et les catégories socio-professionnelles

Caractéristiques de l'emploi

La communauté de communes concentre 8 996 emplois selon les données du dernier recensement de l'INSEE (2018). Les villes concentrant le plus d'emplois sont Châteaulin (4 345), Pleyben (1 430) et Dinéault (1 208) – pour cette dernière cela est dû à la présence de l'école de gendarmerie.

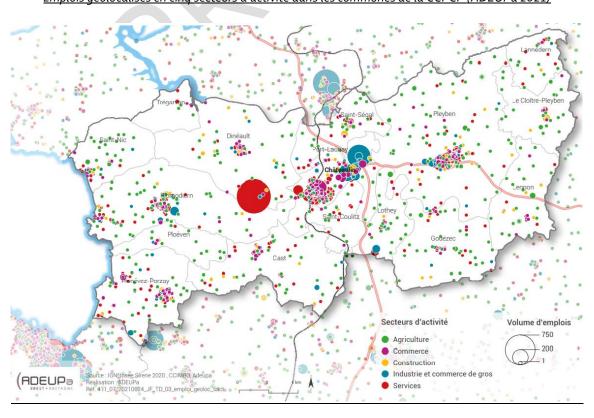
Au regard de la répartition des 15 à 64 ans par type d'activité, 76.70 % de la population de la CCPCP est « active » dont 8.10% de chômeurs, c'est moins que la moyenne nationale (9.60% de chômeurs). 23.30% de la population est considérée comme « inactive » dont 8.60% sont des élèves, étudiants ou stagiaires non rémunérés et 8.20% sont des retraités ou préretraités.





Le « Portrait économique de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay » réalisée par ADEUPa — Agence d'urbanisme Brest-Bretagne (Directeur de la publication : Benjamin Grebot) en 2021, nous permet d'identifier les secteurs d'activité les plus importants dans les communes de la CCPCP :

Emplois géolocalisés en cinq secteurs d'activité dans les communes de la CCPCP (ADEUPa 2021)



La communauté de communes appartient à trois zones d'emploi : Quimper, Carhaix et Brest. Il existe 306 zones d'emploi en France définies par l'Insee. Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent (définition Insee). Une majorité des communes du territoire appartiennent à la zone d'emploi de Quimper, quatre communes sont dans celle de Carhaix (Pleyben, Le Cloître-Pleyben, Lannédern et Lennon) et trois sont dans celle de Brest (Port-Launay, Saint-Ségal et Trégarvan).

Sur le territoire de la CCPCP, le nombre d'emplois dans la zone est inférieur au nombre d'actifs ayant un emploi et habitant le territoire. L'indicateur de concentration d'emploi est de 92% (92 emplois dans la zone, pour 100 habitants de la zone ayant un emploi). Cet indice mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Un pôle d'emploi attractif génère un nombre d'emplois supérieur à celui de ses actifs.

Tableau: Liens entre les actifs habitants dans la zone et les emplois sur le territoire (INSEE 2018)

Nombre d'emplois dans la zone	8 996
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	9 775
Indicateur de concentration d'emploi	92
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	57.1

Catégories socio-professionnelles

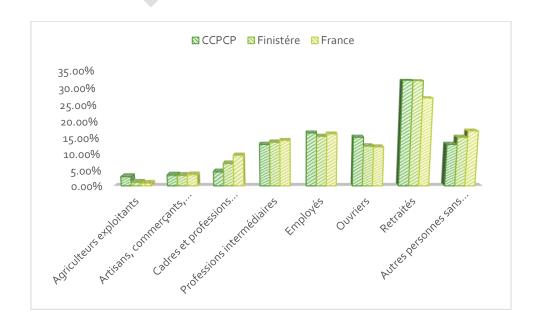
La première chose que l'on peut noter est la part importante des retraités sur le territoire (32,10 %). Cette proportion est proche de celle du Finistère (32 %) et de celle de la Région Bretagne (31.2 %), c'est une caractéristique territoriale car la moyenne nationale est moins élevée.

On peut également noter que la part des ouvriers sur le territoire est plus importante comparativement aux échelles départementales et nationales. Un tiers de la population du territoire est composée d'employés ou d'ouvriers (31,50 %).

À l'inverse, deux catégories socio-professionnelles sont sous représentées sur le territoire à savoir : les cadres et les professions intellectuelles supérieures ainsi que les autres personnes sans activité professionnelle.

La nature des emplois dans la communauté de communes est le reflet d'une économie qui, on va le voir, est orientée vers l'agriculture, l'industrie et les fonctions tertiaires.

Répartition de la population selon la catégorie socio-professionnelle (INSEE – 2018)



Synthèse

Le PLPDMA, par la mise en place d'actions, va permettre d'atteindre des objectifs visant à la réduction des DMA, l'analyse du territoire va alors aider à cibler les actions en les rendant ainsi plus pertinentes. En effet, une même action ne produit pas les mêmes effets sur des groupes distincts. L'analyse sociodémographique permet de calibrer aux mieux les actions, en intégrant la manière dont les différentes catégories sociales les recevront.

- 1) Le territoire de la CCPCP est avant tout un territoire rural avec de nombreuses résidences principales de type individuelles occupées par des propriétaires : une partie de nos actions pourrait donc cibler le thème des déchets verts et du compostage (jardiner au naturel, pailler, aménager son terrain, etc.) car l'analyse du territoire nous apprend qu'il y a une forte proportion de maisons et donc de jardins permettant de le pratiquer.
- 2) De la même manière le fait que le territoire compte une majorité de résidences principales permet d'envisager une pérennité plus importante des informations et des messages.
- 3) L'âge de la population permet de révéler deux informations importantes :
 - Les personnes de plus de 60 ans représentent environ un tiers de la population du territoire, les changements de comportements peuvent parfois être plus difficiles car leurs pratiques et leurs habitudes sont plus ancrées ; il semble donc important de penser à des messages adaptés. Cela semble d'autant plus pertinent au regard de la part des retraités dans la population il y a ici une forte corrélation ; les populations à la retraite sont souvent investies dans le tissu associatif local, elles peuvent alors représenter des relais d'information importants.
 - À l'inverse un autre tiers de la population a moins de 29 ans, dont la moitié a moins de 14 ans, un travail en collaboration avec les écoles du territoire peut alors être pertinent car les enfants, une fois sensibilisés, peuvent à leur tour sensibiliser leur famille.
- 4) Quatre communes ont une proportion plus élevée de résidences secondaires, c'est un paramètre important concernant la prévention des déchets, d'autant plus que ce sont des communes littorales et touristiques; là aussi une communication adaptée pourra permettre d'être plus efficace pour arriver aux objectifs car ce type de population est plus difficile à sensibiliser et produit des déchets spécifiques parfois nocifs (pêche, activités nautiques, etc.)

Les acteurs économiques

Une partie de l'analyse ci-dessous s'appuie sur le « Portrait économique de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay » réalisée par ADEUPa – Agence d'urbanisme Brest-Bretagne (Directeur de la publication : Benjamin Grebot) en 2021.

Cartographie du tissu économique local

Les secteurs d'activités les plus importants sur le territoire de la communauté de communes sont l'agroalimentaire, l'administration et l'agriculture.

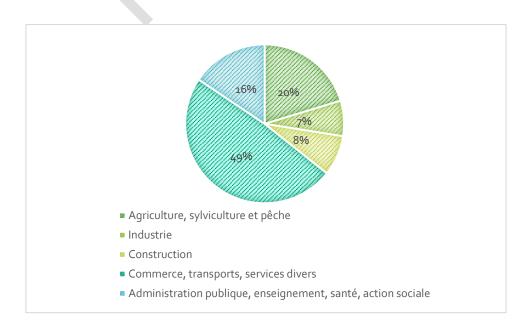
La présence de gros employeurs dans le domaine de **l'agroalimentaire** (France Poultry - 474 salariés, Moulin de la Marche – 249 salariés -, Yer Breizh – 143 salariés -) explique cette prédominance. Cependant il est important de noter qu'entre 2009 et 2018, le territoire a perdu 585 emplois dans la filière. La faillite du groupe Doux explique en majeure partie la perte d'emplois.

Principalement tournée vers l'élevage (porc, lait, volaille), l'agriculture conserve un rôle économique fort. Ses activités connexes sont bien développées, avec la présence d'entreprises de pointe dans les domaines des services à la production, recherche génétique, hygiène, mécanique... L'agriculture représente 449 exploitations et environ 960 emplois. La CCPCP représente 7 % de l'espace agricole du Finistère. 161 exploitations (35 %) sont positionnées sur l'activité d'élevage porcin, une spécialisation complétée par des activités connexes de la filière (coopérative, sélection génétique, etc.). Dans le cadre du PLPDMA, on peut aussi noter que peu d'exploitations commercialisent en circuit court.

La forte présence d'emplois administratifs s'explique par la présence de l'école de gendarmerie sur le territoire – à Dinéault – et par le statut de sous-préfecture de Châteaulin.

On peut également noter que le territoire de la CCPCP accueille plusieurs entreprises importantes de transport, que ce soit dans le secteur de la mobilité des voyageurs ou celui des marchandises. Le secteur compte 926 emplois dans les fonctions de transport logistique (source : Insee RP 2017), soit 10,2 % de l'emploi total.

Répartition des établissements employeurs par secteur d'activité (INSEE - 2018)



Définition des secteurs d'activités par l'INSEE :

<u>Agriculture</u>: Au sens le plus large, ce secteur de l'économie comprend les cultures, l'élevage, la chasse, la pêche et la sylviculture. La nomenclature d'activités française établit une distinction entre l'activité agricole (exploitation des ressources naturelles en vue de la production des divers produits de la culture et de l'élevage), la sylviculture et l'activité de pêche (exploitation professionnelle des ressources halieutiques en milieu marin ou en eau douce).

<u>Services divers</u>: Dans la pratique statistique française, les activités de services n'incluent ni transports, ni commerce. Elles regroupent les services aux entreprises, les services aux particuliers, les services mixtes (hôtellerie-restauration, activités immobilières, information-communication) et les services principalement non marchands.

Les zones d'activités économiques accueillent les plus gros employeurs de la CCPCP, mais ne concentrent qu'un tiers de l'emploi total. La Communauté de communes accueille sur son territoire 5 zones d'activités :

1/ Le Drevers à Pleyben : la zone d'activités couvre une superficie totale de 24 hectares et compte 47 établissements pour près de 500 emplois. La composante artisanale prédomine.

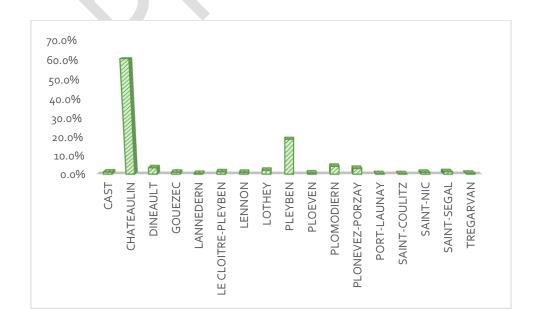
2/ Le Pouillot à Châteaulin : le pôle économique du Pouillot regroupe 5 parcs d'activités, sur une emprise totale de plus d'une centaine d'hectares, il représente avec près de 70 établissements pour environ 2 160 emplois, le site économique majeur de la communauté de communes. La dimension industrielle et logistique domine à l'est de la RN165, tandis que la partie ouest accueille une grande diversité d'activités. Les fonctions tertiaires s'y sont notamment développées au fil des années : expertise-comptable, banque, etc.

3/ Menez-Bos à Saint-Ségal : sur une superficie totale de 4 hectares, la zone d'activités de Menez Bos accueille actuellement 3 établissements pour une quarantaine d'emplois environ.

4/ Parc d'activités du Porzay à Plonévez-Porzay : sur une superficie totale de 2 Hectares, la zone d'activités de Plonévez-Porzay accueille actuellement 6 établissements pour 30 emplois salariés environ.

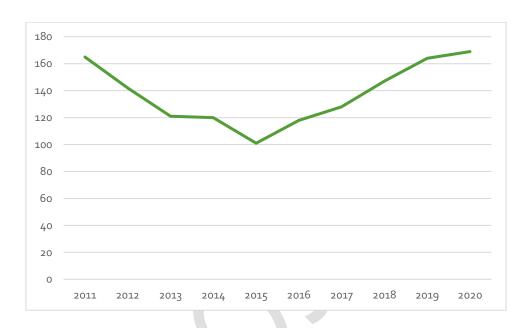
5/ Ty Hemon à Lothey: située hors agglomération, sur la commune de Lothey sur une superficie totale de 19 Hectares, la zone d'activités présente un fort potentiel de développement. Elle accueille à ce jour 3 établissements pour 80 emplois salariés environ.

Part des postes des établissements employeurs par communes (INSEE – 2018)



La CCPCP offre un accompagnement qu'elle veut complet pour l'accueil des entreprises : offres foncières en zone d'activités, solutions immobilières et pépinière et hôtels d'entreprises, accompagnement personnalisé, etc. Elle présente également des taux de fiscalité locale parmi les plus avantageux du département et est classée en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) – un zonage mis en place par l'État et destiné à favoriser le développement et les embauches sur les territoires ruraux – permettant aux entreprises qui s'implantent sur le territoire de bénéficier d'exonérations fiscales et sociales sous certaines conditions. Cette politique a favorisé une augmentation des créations d'entreprises sur le territoire.

Évolution des créations d'établissements sur le territoire (INSEE)



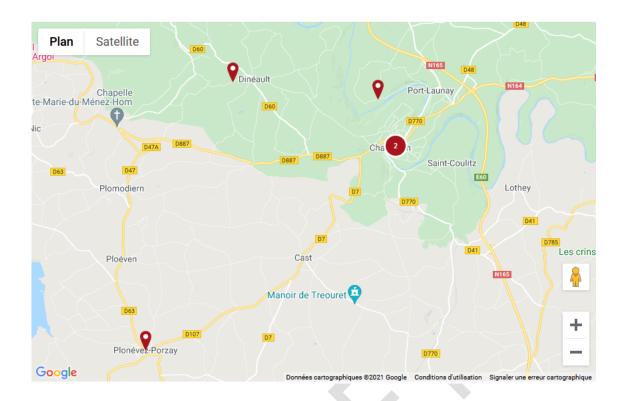
Club d'entreprises et associations de professionnels

Le Club des Entreprises Aulne Presqu'île a pour particularité de s'étendre sur deux communautés de communes (Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay et Presqu'île de Crozon Aulne Maritime). Créé sous l'impulsion des dirigeants d'entreprises du territoire et de la CCI de Brest, elle a pour but de favoriser les échanges et dynamiser le tissu économique des deux communautés de communes. Le CEAP est composé de dirigeants d'entreprises de toute taille et de tout type d'activités. L'Union commerciale Châteaulinoise compte une quarantaine d'adhérents. Organisée à l'échelle de la commune de Châteaulin, elle a pour objectifs de fédérer les commerçants de la commune, et de mettre en place des actions destinées à dynamiser le commerce local (opérations commerciales, actions de promotion du commerce local, etc.).

Les Repar'acteurs

Véritable maillon de l'économie circulaire, réparer participe à la réduction de nos déchets en prolongeant la vie des objets pour en finir avec le tout jetable, développer l'économie circulaire et réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la production et au transport. Pour appuyer cette démarche, les Chambres de métiers et de l'artisanat, avec le soutien de l'ADEME, ont déployé un label, Repar'acteurs permettant aux artisans de la réparation de promouvoir l'acte de réparer et de se positionner en tant qu'acteur de la réduction des déchets.

Il existe un annuaire cartographique de la réparation (*cf. image ci-dessous*). Sur le territoire, seuls 5 artisans sont référencés : 2 à Châteaulin (l'électroménager, la Hifi et le son et la cordonnerie), 1 à Dinéault (l'horlogerie et la joaillerie), 1 à Plonevez Porzay (l'ameublement) et 1 à Saint-Ségal (l'électroménager).



Les particularités du territoire

Focus sur le tourisme

La diversité et la richesse du patrimoine naturel et des paysages sont les atouts majeurs du territoire. Le territoire de la CCPCP connait une activité touristique liée au littoral mais également au fait qu'une partie du territoire fait partie du Parc naturel régional d'Armorique :

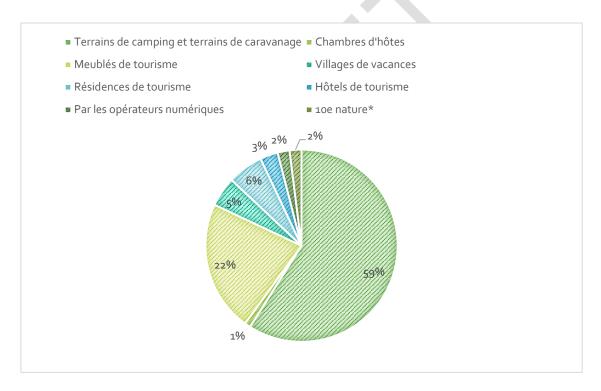


Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé « Parc naturel régional » un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

La capacité d'accueil touristique marchand (hors résidences secondaires) de la CCPCP est principalement concentrée sur les communes littorales de l'intercommunalité, à savoir Saint-Nic, Plomodiern ainsi que Plonévez-Porzay. Ces trois communes concentrent ainsi 84 % de l'offre commerciale de lits touristiques (campings, hôtels, villages-vacances, etc.) et représentent 9 651 lits touristiques en 2021. L'intercommunalité compte 573 hébergements marchands actifs en 2021, pour une capacité d'accueil de 11 569 lits.

En 2019, sur le territoire de Pleyben-Châteaulin-Porzay il y avait 11 600 lits touristiques pour 450 000 nuitées, 7 903 lits touristiques concernaient les campings. Ces derniers représentent 59% des nuitées. Une donnée qu'il est important de noter dans le cadre du PLPDMA. Les touristes, choisissant les campings, peuvent faire l'objet d'une campagne de formation particulière, notamment via les Offices de Tourismes.

Répartition des nuitées par catégories d'hébergements en 2019 (Source : plateforme taxe de séjour CCPCP)



^{* «} les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9° de l'article R2333-44 du CGCT »

Focus sur deux projets à venir sur le territoire

Abi 29. Cette association est en cours d'installation dans les anciens locaux des meubles Le Gad à Châteaulin, afin d'y accueillir un atelier de tri textile, ainsi que la boutique (actuellement Quai Charles de Gaulle) et en offrant la création d'emplois d'insertion (21 emplois en projet).

Sur les 2 800 tonnes de textiles collectés par an sur le Finistère par l'association, seuls 35 % sont triés sur les sites de Brest et Douarnenez, faute de moyens suffisants (locaux et personnels). L'objectif est d'absorber les 1 800 tonnes de textiles restant,

aujourd'hui envoyées vers le Relais. À l'issue du tri, 5 % sont revendus à petits prix dans les boutiques Abishop de Brest, Quimper et Châteaulin, gérées par Inservet 29.

Ce projet, via son volet axé sur le réemploi, évite à de nombreux vêtements de devenir des déchets, il contribue au prolongement de la durée de vie des produits et participe à l'économie circulaire. L'installation d'un atelier sur le territoire de la CCPCP peut permettre de créer une dynamique en diffusant « les bonnes pratiques ».

Les Recycleurs Bretons. Cette entreprise, multi-spécialistes du recyclage des déchets, apporte des solutions aux entreprises, collectivités et particuliers pour : la collecte et la gestion des déchets, la valorisation de la matière première secondaire, l'achat et le négoce de métaux et la démolition industrielle et navale. L'entreprise a un projet de création d'une plateforme de recyclage et de valorisation de déchet multi-filières sur le site de Mesdon (Commune de Cast).

Une partie de son projet vise les 10 000 T/an de biodéchets traités et transformés dans l'optique de la méthanisation auprès de 3 exutoires locaux. Même si l'ADEME rappelle que la priorité doit être donnée à la prévention de la production de déchets et que la valorisation des déchets organiques intervient en complément des démarches de recyclage des autres matériaux, la présence de ce projet sur le territoire peut être une bonne porte d'entrée pour communiquer notamment auprès des entreprises.

Les établissements et structures d'accueils publics et privés

Les établissements scolaires et la petite enfance

Le territoire compte dans l'enseignement secondaire :

- ✓ Un ensemble scolaire regroupant collège, lycée et BTS public (Jean Moulin à Châteaulin) ;
- ✓ Un ensemble scolaire regroupant collège, lycée et BTS privé (Saint-Louis à Châteaulin) ;
- ✓ Un lycée agricole public (Lycée de l'Aulne à Châteaulin);
- ✓ Deux collèges public et privé à Pleyben ;
- ✓ Un lycée professionnel des métiers du bâtiment et de l'écoconstruction à Pleyben.

L'enseignement agricole a une place importante avec une offre proposée par le lycée de l'Aulne et la Maison familiale rurale de Pleyben. 450 élèves y sont accueillis, de la 4^{éme} au BTS ; les formations sont orientées à la fois vers les métiers de l'agriculture, de l'aménagement de l'espace et des services en milieu rural.

Le lycée des métiers du bâtiment et de l'écoconstruction de Pleyben forme 230 jeunes par an, de la 3^{éme} préparatoire aux métiers jusqu'au bac pro. Les formations, organisées pour certaines par apprentissage, s'organisent autour de quatre familles de métiers : bois, gros-œuvre, systèmes énergétiques et carrelage. L'établissement bénéficie du label « lycée des métiers » délivré par l'académie. Il s'inscrit dans le projet porté par le pôle métropolitain du Pays de Brest autour de la filière bois-construction. Il est en outre dans la démarche Campus des métiers et des qualifications (CMQ) Bâtiment durable Bretagne, pilotée par l'université de Rennes 1, dont l'ambition est de renforcer la compétitivité des entreprises à travers l'innovation et l'élévation de la qualification des personnes.

Les lycées Jean Moulin et Saint-Louis accueillent respectivement 578 et 351 élèves en 2021, dont 82 inscrits dans les sections de techniciens supérieurs : à Jean-Moulin, un BTS communication digitale proposé depuis 2020 à Saint-Louis, un BTS services informatiques aux organisations, avec à la rentrée 2020, un nouveau domaine sur la cybersécurité des systèmes informatiques.

À noter l'ouverture en janvier 2022 d'une formation d'aide-soignant à Châteaulin pour répondre aux besoins importants du secteur médico-social. Le projet est porté par l'institut de formation santé de l'Ouest (Ifso) de Landerneau, en collaboration avec le lycée de l'Aulne. Cette offre de formation constitue un atout sur lequel le territoire et les acteurs économiques peuvent s'appuyer dans l'accompagnement des transitions sociales, environnementales et numériques.

Le territoire possède une bonne couverture d'établissements d'enseignement puisque 15 des 17 communes possèdent une école primaire (maternelle + élémentaire) ou seulement élémentaire. Certains établissements accueillant très peu d'élèves, ces derniers ont créé des regroupements pédagogiques.

Il y a sur le territoire 24 écoles – incluant les regroupements scolaires – dont :

- √ 16 écoles publiques,
- √ 7 écoles privées,
- ✓ 1 école Diwan

On peut noter ici que l'école Pierre Douguet à Dinéault est labelisée « Eco-Ecole » - la version française d'Eco-Schools, programme international d'éducation au développement durable (EDD), développé par la Foundation for Environmental Education. L'association Terargir a lancé le programme Eco-École en 2005. Le programme vise à aider les élèves à mieux comprendre le monde qui les entoure pour s'y épanouir et y participer. Il repose sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs d'un établissement scolaire mais également du territoire. Depuis son lancement, le programme Eco-École bénéficie du soutien du Ministère de l'Éducation nationale. Ce partenariat s'est traduit en janvier 2017 par la signature d'un accord-cadre de coopération pour l'EDD.

Les établissements d'enseignements, primaires et secondaires, peuvent-être des relais et/ou des partenaires pour la mise en place d'actions pédagogiques et de sensibilisation auprès des élèves et de leurs familles. Certains établissements proposent des formations professionnalisantes dans des domaines où la prévention des déchets pourrait être un enjeu pour de futurs professionnels.

Enfin, concernant la petite enfance, le nombre de places selon le mode de garde est le suivant :

Tableau : Capacité d'accueil au 31/12/2019 – Source : Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance en Finistère.

Capacité totale	Structures	Assistant-e-s	Population de	Dont moins de 3
	d'accueil	maternel-le-s	moins de 6 ans	ans
508	40	468	1380	662

Les établissements sanitaires et sociaux

Il existe 4 maisons de retraites sur le territoire de la CCPCP réparties sur 3 communes. Dans le tableau suivant sont comptabilisé les établissements pour personnes âgées dépendantes ou autonomes disposant d'un service de restauration collective. Le nombre de places dans ces établissements s'élève au total à 425 (source : Finess).

Tableau : Les établissements d'accueil pour les personnes âgées sur le territoire de la CCPCP – Source : FINESS (Fichier national des établissements sanitaires et sociaux)

Type d'établissement	Nombre	Lieux
Centre de jour pour personnes âgées	1	Châteaulin
Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)	4	2 à Châteaulin 1 à Pleyben 1 à Plomodiern

Les lieux de restauration collective des établissements scolaires ou de santé sont des lieux propices à la réduction du gaspillage alimentaire.

Les acteurs associatifs

Il y a de nombreux acteurs associatifs sur le territoire dans les domaines culturel, sportif et de loisir ; on compte également grand nombre de comités des Fêtes et d'associations de parents d'élèves. Toutes ont un rôle à jouer et peuvent être des relais dans le domaine de la prévention.

Focus sur Ty Lien



Une recyclerie existe sur le territoire sous forme associative, TY LIEN, créée en mars 2017 à Châteaulin. « L'association a pour objectif de donner une seconde vie aux objets et de les valoriser en développant le lien social ». Dans la charte de l'association, les objectifs sont précisés :

- « 1- Développer le lien social :
- Contribuer sur son territoire à une dynamique de développement éthique et solidaire locale ;
- Faciliter le lien social par le détournement des objets ;
- Privilégier l'humain sur toute autre considération matérielle ou économique et viser comme finalité le service plutôt que le profit.
- 2 Agir pour l'environnement :
- Entrer dans une démarche écologique avec priorité absolue à l'environnement et promouvoir les comportements permettant de protéger l'environnement et de diminuer la production des déchets ;
- Rechercher la valorisation de l'ensemble des apports des ménages des collectivités et des entreprises et les valoriser en priorité par Réemploi et Réutilisation ;
- Communiquer par et sur son action environnementale afin de sensibiliser et mettre en place des événements et ateliers de sensibilisation tout public autour des thématiques de l'association.

[...] »

La direction de l'association est assurée par un Conseil d'Administration Collégial.

Pour fonctionner, l'association loue un local commercial. Une partie de ce local est dédié à la vente, une autre partie fait office de plateforme de tri et de stockage. Par manque de place, l'association a décidé de louer un second local pour pouvoir stocker. Actuellement, il existe une convention de partenariat entre l'association et la CCPCP, l'objet de cette convention est de « préciser les obligations de chaque partie signataire et les modalités de mise en œuvre de journées de récupération d'objets sur les trois déchèteries du territoire ». Dans cette convention, la CCPCP s'engage à mettre en place une zone de récupération des objets apportés par les usagers chaque dernier samedi du mois.

En 2021 l'association a tenu des permanences sur les trois déchetteries du territoire à 10 reprises. Elle estime à 15 tonnes les déchets récupérés à cette occasion. Même s'il n'y a pas de pesée possible dans les locaux actuels de la recyclerie, l'association évalue à 15 tonnes également les apports directs fait par les usagers auprès de l'association.

Focus sur l'association Run Ar Puñs

Run Ar Puñs est un des lieux historiques dédiés aux pratiques des musiques actuelles et amplifiées. Situé en milieu rural dans un ancien corps de ferme, pierres, poutres apparentes et cheminée rendent cet endroit naturellement chaleureux. Depuis le 1er juin 1978, on y défend la découverte et l'émergence artistique avec combativité, plaisir et convivialité. Run Ar Puñs ASSociation (RAPASS) créée en 1990 porte le projet artistique et culturel du lieu à travers la diffusion, de l'accompagnement de projets et de l'action culturelle.

L'association se veut aussi un lieu de vie avec une programmation pluridisciplinaire via un café associatif (mise en place d'un marché bio hebdomadaire, accueil de réunion et d'after-work, soirée jeux mensuelles) ; la diffusion de films documentaires ; des conférences, rencontres et ateliers.

En parallèle de son activité liée aux musiques actuelles, l'association s'investit dans « Le projet du Hameau » : Une partie du hameau de Run Ar Puñs appartenant à Yann-Vari L'Haridon, frère de Jakez l'Haridon, a été mise en vente en juillet 2016. Cette situation faisait craindre à Rapass une cohabitation avec un nouveau propriétaire réfractaire à son projet qui fragiliserait le projet associatif dans son ensemble. Le Collectif du hameau, créé en octobre 2017 et le fonds de dotation « Vendero » ont œuvré pour le projet de rachat de la partie du hameau mise en vente. Un travail collectif est maintenant à l'œuvre pour créer des solutions afin d'héberger les artistes reçus à Run Ar Puñs, d'accueillir un projet agricole, de proposer un service de restauration, etc. Aujourd'hui le projet s'inscrit dans une volonté globale, à l'échelle du territoire, de proposer d'autres manières de produire et de s'alimenter. L'enjeu global du projet du hameau de Run Ar Puñs est de créer les conditions du lien social, en développant au sein du lieu une vie sociale, associative, culturelle et citoyenne dynamique ; en faisant de Run Ar Puñs un « laboratoire » où s 'instaurent de nouvelles formes d'appropriation et de partage de l'espace.

FOCUS SUR POLYSONNANCE

Polysonnance est une association de loi 1901 qui anime et gère un Centre Social agréé par la CAF depuis 1986 sur la commune de Châteaulin.

L'association a pour objet :

 De susciter, favoriser, accompagner, coordonner des initiatives collectives ou individuelles; d'étudier toutes mesures propres à aider les personnes, groupes, associations locales, et à répondre aux attentes de la population dans le domaine socioculturel; D'organiser, gérer et développer des activités récréatives, culturelles, éducatives, physiques, sportives, pratiques, intellectuelles, artistiques, économiques, civiques, sociales et de solidarité.

Aujourd'hui, et depuis la création de la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay en 2017, Polysonnance s'investit sur le territoire en élargissant sa zone d'intervention.

Dans son projet 2021-2025 l'association identifie 3 axes de travail :

- o Un territoire de dynamique citoyenne;
- Un territoire pour tous et toutes;
- o Pour un territoire vivant et accueillant.

Polysonnance peut-être un partenaire et un relais sur le territoire en ce qui concerne la prévention, la sensibilisation à l'environnement et au développement durable.



ORGANISATION DE LA GESTION DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

La gestion des déchets est confiée au Service Public d'Élimination des Déchets (SPED) qui est géré en régie par la CCPCP et qui est doté d'un budget autonome. Ses missions sont :

- La collecte en porte à porte (ou par point de regroupement) ou apport volontaire des ordures ménagères résiduelles et leur traitement ;
- La collecte en porte à porte (ou par point de regroupement) ou en apport volontaire des emballages ménagers recyclables et papiers, leur transfert, leur tri et leur conditionnement (centre de tri) ;
- La collecte en points d'apport volontaire du verre ;
- La collecte en points d'apport volontaire des textiles, linges et chaussures ;
- La gestion des déchèteries communautaires (Châteaulin, Pleyben et Plonévez-Porzay);

Organisation de la collecte

Le « Pôle Collecte » du SPED dispose de 5 bennes de collecte des déchets ; 14 agents sont chargés de la collecte, 10 chauffeurs ripeurs, 2 ripeurs et 2 agents polyvalents.

Organisation de la collecte des DMA Porte à porte : collecte effectuée par le SPED Point d'apport volontaire : prestation de service Transport Le Goff Point d'apport volontaire : prestation de Point d'apport volontaire : prestation de service SUEZ RV service Transport Le Goff **INCINERATION RECYCLAGE RECYCLAGE** Centre de transfert de Saint Gobain Usine de Briec (29) Centre de Tri les Ateliers Valorisation énergétique Fouesnantais (29) à Quimper (29)

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) sont collectées en bacs en porte à porte et en bacs en point de regroupement pour les particuliers. La fréquence de collecte est de C1 (collecter une fois par semaine) toute l'année sur la majorité des communes. Actuellement 18 circuits de collecte des OMR sont en place (14 en C1 et 4 en C0.5 – collecter une fois toutes les deux semaines). Par semaine il y a donc, 16 circuits d'OMR, avec un circuit supplémentaire en saison touristique.

En plus des circuits en porte à porte il y a 4 points d'apport volontaire sur le territoire de la CCPCP.

Le bureau d'étude Ecogeos dans son « étude d'optimisation de la collecte des OMR et de la CS assurée en régie » a réalisé un tableau des performances des circuits de collecte dont il ressort des informations intéressantes pour la mise en place des actions du PLPDMA :

- Le circuit qui concerne la commune de Pleyben est le circuit avec le tonnage moyen par tournée le plus important à savoir 8,2 tonnes par circuit.
- Les circuits de « Châteaulin, Saint-Nic, Plomodiern » et de « Châteaulin Pleyben » ont également un tonnage moyen important avec respectivement 7,3 tonnes et 7 tonnes par circuit.

La Collecte Sélective (CS)

La Collecte Sélective des déchets est réalisée en porte à porte et via les points d'apport volontaire. Toutes les tournées de collecte sélective sont assurées en Co.5. Il y a actuellement 17 circuits de collecte (19 en juillet-août).

De la même manière que pour les OMR, en plus des circuits en porte à porte, il y a 4 points d'apport volontaire sur le territoire.

Ecogeos a également réalisé un tableau des performances des circuits de collecte, on peut retenir que :

- Le circuit qui concerne la commune de Pleyben a un tonnage moyen par tournée estimé de 3.62 tonnes.
- Les circuits les plus importants sont les circuits de Châteaulin RD / Cast / Lothey et celui de Pleyben ainsi que les circuits saisonniers.

À noter les circuits d'OMR et de CS ne sont pas tous identiques.

Le Verre

La collecte du verre est réalisée uniquement en point d'apport volontaire dans des colonnes aériennes. Toutes les communes sont équipées de colonnes sur le territoire. Au total, il y a 156 colonnes, l'ensemble des usagers est à 5 km au plus d'une colonne à verre (source : étude Ecogeos).

Les déchèteries

Le « Pôle Déchèterie » du SPED est composé de 5 agents qui gèrent 3 déchèteries réparties sur le territoire : à Châteaulin (site de Péren), à Pleyben (site de Kozkérou) et à Plonévez-Porzay (site de Croix-Neuve). Ces 3 déchèteries sont gérées en régie pour la réception des déchets et la gestion des sites et en prestation de service pour le transport et le traitement des déchets.

Les déchets acceptés

L'enfouissement





ENFOUISSEMENT
PAPREC (?)





ENFOUISSEMENT
GUENNEAU (29)

La valorisation énergétique – incinération







VALORISATION ENEGETIQUE
SIDEPAQ (29)







VALORISATION ENEGETIQUE
PAPREC (?)







VALORISATION ENEGETIQUE

DASTRI (?)

La valorisation matière (recyclage)



NÉTAUX BATTERIES



RECYCLAGE GUYOT





RECYCLAGE PAPREC







RECYCLAGE

RE FASHION

















RECYCLAGE

ECOMOBILIER

RECYCLAGE

ALLIAPUR

RECYCLAGE

SHARP OUEST













RECYCLAGE

ECOSYSTEME

RECYCLAGE

COREPILE

La valorisation organique (compostage)





COMPOSTAGE

(Péren et Croix-Neuve)

CCPCP

COMPOSTAGE

(Kozkérou)

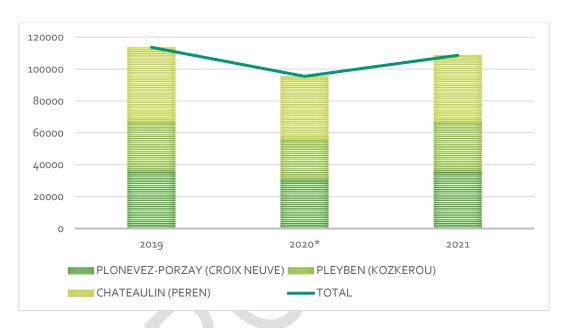
SEDE

La fréquentation

Pour l'année 2021 on comptabilise 108 542 passages en déchetterie (3 sites confondus), soit une moyenne de 23 usagers/heure. Pour rappel la population totale de la CCPCP est de 26 316 personnes en population DGF (résidence secondaire inclues).

Les déchèteries sont très fréquentées et peuvent être des lieux de sensibilisation intéressants sur les notions du réemploi ou encore la gestion des déchets verts.

Fréquentation constatée par déchèterie entre 2019 et 2021



^{*} En 2020, en raison de la crise sanitaire (COVID-19) et du confinement lié, la fréquentation des mois de Mars et Avril a été fortement impactée.

Gisements et évolutions des tonnages

Évolution de l'ensemble des tonnages des DMA produits depuis 2017

Entre 2017 et 2020, les tonnages de DMA ont baissé globalement de 11.90% - même si on peut noter une légère augmentation entre 2018 et 2019 (+2.50%); sur ces quatre années cela représente une baisse de 2 193 tonnes. Cette évolution est principalement liée à la diminution du tonnage d'OMR (2017 : 5 464 tonnes → 2020 : 4 736 tonnes) et à l'évolution du tonnage des déchèteries (2017 : 10 574 tonnes → 2020 : 8 864 tonnes).

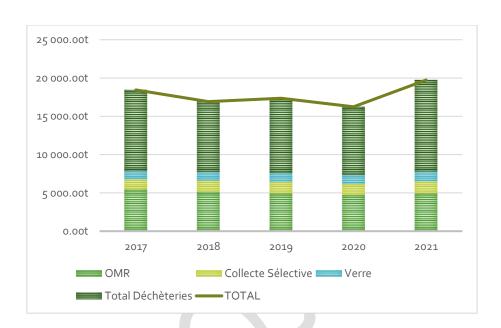


Les déchèteries ont été fermées lors du premier confinement en 2020.

2021 : une forte augmentation – L'année 2021 marque ici un tournant important. L'augmentation des DMA est extrêmement importante : + 21.53% par rapport à 2020. On passe ainsi d'un total de 16 241 tonnes produites sur le territoire à 19 737 tonnes. L'augmentation la plus impressionnante est celle des dépôts fait en déchèterie : + 34.79%.

Concernant l'augmentation de la production des déchets pour l'année 2021 on peut supposer que celle-ci est liée à l'afflux de nouveaux résidents sur le territoire breton. Suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, de nombreux citadins ont fait le choix d'acheter des biens immobiliers en dehors des grandes villes. La Communauté de communes n'a pas échappé à cette tendance. Les chiffres actuels et officiels font référence à l'année 2018 et n'offrent donc pas une vision juste de la population du territoire. En termes d'axe de travail, on peut noter qu'une sensibilisation des nouveaux arrivants semble être pertinente.

Évolution des tonnages des DMA 2017-2021



Évolution des ratios des DMA par kg/hab./an 2017-2021



Évolution des tonnages d'ordures ménagères et assimilées

Entre 2017 et 2020, les tonnages d'OMR étaient en baisse constante, ceci pouvait s'expliquer par plusieurs facteurs :

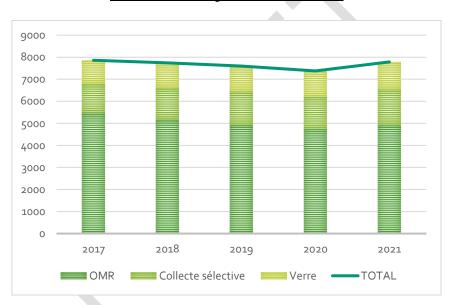
- L'extension des consignes de tri;
- La mise en place de bacs individuels en lieu et place des points d'apports volontaires ;
- Une prise de conscience collective des problématiques environnementales.

En parallèle de la diminution des OMR (-13.32%), on note une augmentation de la collecte sélective (+11.45%) et du verre (+8.73%). Cela peut s'expliquer d'une part par l'extension des consignes de tri comme indiqué précédemment mais également par une pratique du tri plus importante.

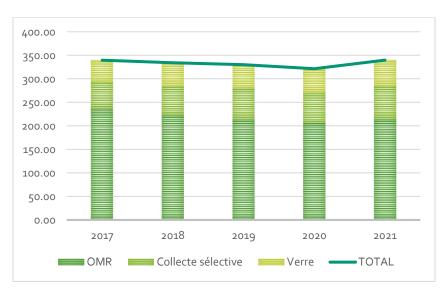
En 2021, il y a une augmentation des trois flux +5.59% même si celle-ci est beaucoup moins marquée que l'augmentation des dépôts en déchèteries.

Si on lisse l'évolution des tonnages d'OMR entre 2017 et 2021, la tendance reste à la baisse : - 10,03% alors que la collecte sélective a augmenté de 23.35% et le tri du verre de 15.75%.

Évolution des tonnages des OMR 2017-2021



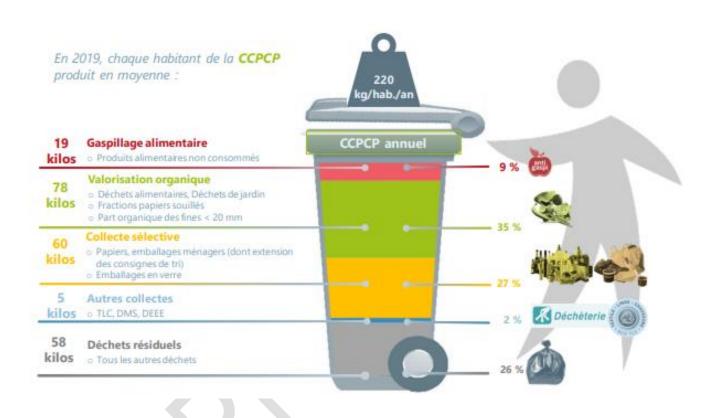
Évolution des ratios des DMA par kg/hab./an 2017-2021



Focus sur les OMR

En 2019, le Syndicat Intercommunal Sidepaq a fait réaliser une « Étude de caractérisation des déchets ménagers basée sur une approche MODECOM ». Celle-ci renseigne entre autres sur la répartition par gisement des OMR. Il est ainsi possible de visualiser les déchets qui pourraient être détournés afin de réduire les tonnages.

Répartition par gisement de déchets par kg/hab./an (Source : étude de caractérisation du SIDEPAQ)

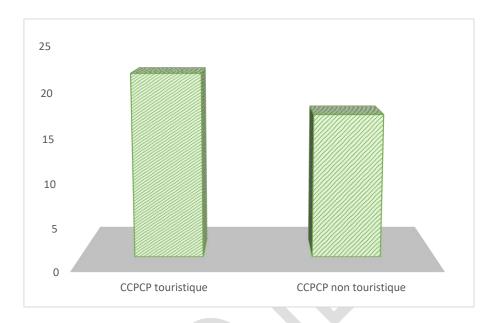


Cette répartition donne des pistes importantes dans le cadre de la mise en place du PLPDMA et de ses actions :

- l'information la plus importante à retenir est que 73 % des OMR pourraient être détournées et faire l'objet d'actions de réduction et de prévention ;
- les deux gisements de détournement principaux sont ceux de la valorisation organique et de la collecte sélective :
 - dans les 78 kg de valorisation organique on dénombre 26 kg de déchets alimentaires ; 25,9 kg de part organique des fines < 20 mm ; 24 kg de fraction de papiers souillés et 2.1 kg de déchets de jardin ;
 - dans les 60 kg de collecte sélective on dénombre 18,5 kg d'emballages concernés par l'extension des consignes de tri ; 17 kg de papiers ; 14,5 kg d'emballages ménagers et 10 kg d'emballages en verre.
- concernant le gaspillage alimentaire, l'étude indique que sur les 19 kg/hab./an, 10 kg concernent des aliments non consommés et emballés et 9 kg concernent des aliments non consommés et non emballés ;
- enfin, l'étude recense une part importante de textiles sanitaires fraction hygiénique (couches, serviettes hygiéniques, etc.), cela concerne 22.4 kg sur le total des 58 kg des déchets résiduels.

Autre point important à noter : l'étude met également l'accent sur l'impact du tourisme sur la CCPCP. Ainsi l'influence du tourisme a été évaluée en calculant une moyenne touristique et une moyenne non touristique. Les mois considérés comme touristiques sont ceux de juillet et août.

Ratios de collecte en kg/hab./mois en période touristique et non touristique (Source : étude de caractérisation du SIDEPAQ)

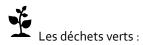


Plus précisément, l'étude mentionne que les gisements impactés sont : la valorisation organique + 1.7 kg/hab./mois en saison touristique et celui de la collecte sélective + 2.3 kg/hab./mois en saison touristique.

Évolution des tonnages des apports en déchèterie

En 2021, 11 948 tonnes soit 521.14 kg/hab. (chiffres INSEE 2018) ont été collectées en déchèteries. Le flux représentant le plus de tonnage est le flux des déchets verts (5 117 tonnes), suivi du flux des déchets inertes (2 440 tonnes) et du bois (985 tonnes).

Comme indiqué ci-dessus, il y a une forte augmentation des dépôts en déchèterie entre 2020 et 2021. Une analyse plus fine permet de dégager les éléments suivants :



	2017	2018	2019	2020	2021
Déchets verts	5 751t	4 306t	4 302t	3 842t	5 117t

La production de déchets verts est très importante en Bretagne : la région produit deux fois plus de végétaux par habitant que la moyenne nationale. Cette production varie d'une année à l'autre en fonction des conditions météorologiques. De plus, on peut

également noter que cela est lié à l'habitat pavillonnaire qui est important dans le département – et sur la CCPCP comme il est dit plus haut.

Les déchets inertes : ce sont principalement des déchets minéraux produits par l'activité de construction (BTP et industrie de fabrication de produits de construction) tels que les gravats, la pierre, le ciment, les briques, le carrelage, etc.

	2017	2018	2019	2020	2021
Déchets inertes	1 141t	1 205t	1 111t	1 190t	2 440t

Ce gisement de déchets a augmenté de **105%** entre 2020 et 2021! C'est l'évolution constatée la plus importante. Entre 2017 et 2020 les tonnages étaient relativement stable (+4.28%). Comment expliquer cette différence? Là aussi le lien peut être fait avec l'afflux de nouveaux résidents. Le marché immobilier s'est retrouvé saturé et des biens avec beaucoup de rénovation qui ne se vendaient pas rapidement ont trouvé preneur. De plus, on note en Bretagne, une forte augmentation de la construction de logements neufs: en 2021, les mises en chantier de logements ont augmenté davantage en Bretagne (+24.5%) qu'au niveau national (+10.7%) (cf. DREAL Bretagne).



	2017	2018	2019	2020	2021
Bois	735t	537t	940t	543t	985t

En fonction des années la production de déchets bois est très variable comme on peut le constater sur le tableau ci-dessus. En France, le bois est classé selon 3 catégories suivant le traitement qu'il a reçu, les bois non traités de classe A (principalement d'emballage : palettes, cagettes etc..), les bois faiblement traités de classe B (meubles, panneaux, bois de démolition), et les bois de classe C (traverses de chemin de fer, bois à usage extérieur etc..).

En 2021, les déchets de bois ont augmenté de 81.35%. Des études réalisées par l'ADEME ont montrés que les deux principaux secteurs producteurs de déchets bois sont respectivement le bâtiment et les ménages et collectivités. Dans la même logique, les rénovations et les constructions liées à l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire peuvent expliquer cette augmentation.

D'autres augmentations et diminutions sont intéressantes à noter :

	2017	2018	2019	2020	2021
Incinérables	706t	830t	856t	821t	779t
Encombrants	1 054t	873t	771t	646t	725t
Mobilier	321t	497t	683t	716t	835t

Évolution des tonnages des apports en déchetterie 2017-2021



Évolution des tonnages des apports en déchetterie par kg/hab./an 2017-2021



^{*} DDM = Déchets Dangereux des Ménages – ce sont des déchets non-biodégradables, toxiques ou dangereux en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques.

^{**} D₃E = Déchet d'Équipement Électrique et Électronique. C'est un équipement hors d'usage qui fonctionnait sur secteur ou avec des piles ou sur batterie. Il peut être ménager ou professionnel.

Le coût de la gestion des déchets (budget de fonctionnement) s'élève en 2021 à 3 256 612 Euros. Le financement du service est principalement assuré par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) à hauteur de 59% des recettes.

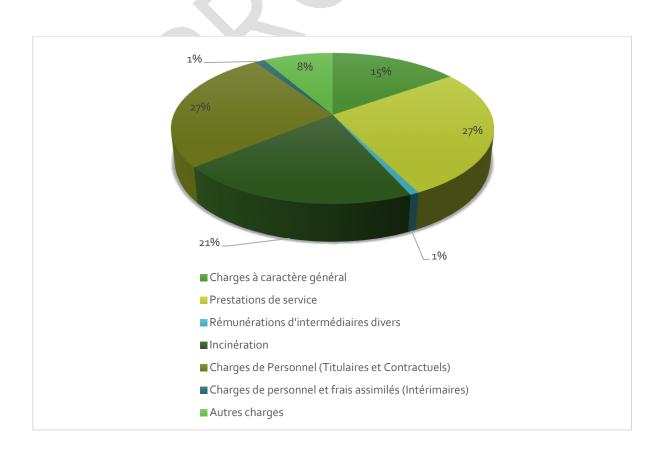
La REOM finance exclusivement le service public des déchets ménagers et assimilés, elle couvre la collecte mais également la déchetterie, le transport et le traitement de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés. La REOM est proportionnelle au service rendu à l'usager.

A la CCPCP, les modalités de calcul du montant facturé varient selon les catégories d'usagers en fonction :

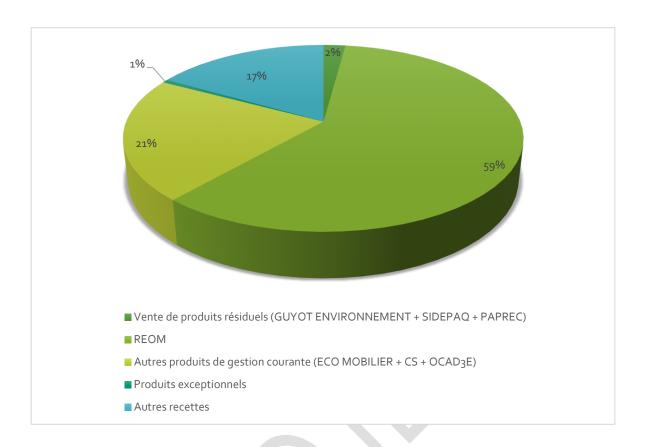
- de la composition du foyer pour les résidences principales ;
- de la population DGF pour les communes (collecte et traitement des DMA produits par leurs services et assimilés);
- de la taille du/des bac-s mis à disposition pour les entreprises avec une distinction faite pour la restauration et les métiers de bouches ;
- du nombre de personnes accueillies pour les gites et chambre d'hôtes ;
- du nombre de bacs levés pour les campings.

Le traitement des déchets via des prestations de service et l'incinération représente respectivement 27% et 21% des dépenses totales – soit 48% du budget.

Dépenses de fonctionnement du SPED - 2021



Recettes de fonctionnement du SPED - 2021



État des lieux de la prévention

Les projets transversaux sur le territoire

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un outil de planification (au même titre que le PLPDMA) qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. C'est un projet territorial de développement durable. La mise en place des PCAET est confiée aux EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Dans l'évaluation environnementale stratégique du PCAET réalisé par C. Ferec, S. Brisset et Akhaos, l'« amélioration du recyclage et de la valorisation des déchets en lien avec l'amélioration de la collecte des déchets et la sensibilisation des ménages » est considérée comme une perspective d'évolution « positive avec une tendance à l'amélioration » dans le cadre des « pollutions et nuisances ». Ainsi la sous-thématique « déchets » classée dans la thématique « Pollutions et nuisances » du PCAET est considérée comme étant un enjeu moyen (2/4). Le programme d'actions propose alors de travailler sur :

- Le gaspillage alimentaire pour un impact sur les gaz à effet de serre ;
- La rédaction et mise en œuvre d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour un impact sur l'énergie, les gaz à effet de serre, la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique ;
- La distribution de composteurs aux usagers pour un impact sur les gaz à effet de serre, la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique ;
- L'étude de la faisabilité d'une ou plusieurs recycleries sur le territoire communautaire pour un impact sur les gaz à effet de serre, la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique.

Ces actions seront pleinement intégrées dans la réflexion de ce PLPDMA.

Étude de faisabilité pour la gestion des biodéchets sur le territoire de la CCPCP

En parallèle de l'« étude d'optimisation de la collecte des OMR et de la CS assurée en régie », le bureau d'étude Ecogeos a également réalisé une « étude de faisabilité pour la gestion des biodéchets sur le territoire de la CCPCP ».

L'objectif de cette partie de l'étude est de définir un plan d'action à 5 ans qui permettra de répondre à la mise en place du tri à la source des biodéchets, afin d'anticiper les obligations réglementaires à venir.

Cette mission comprend trois phases – concernant la gestion des biodéchets :

Phase 1 : Diagnostic de la gestion des biodéchets

Phase 2 : Définition de scenarii possibles

Phase 3: Approfondissement du scénario biodéchets et plan d'actions.

Les actions déjà menées par les communes

Des actions de sensibilisation dans les écoles

À l'occasion des entretiens réalisés avec 16 des 17 communes de la CCPCP, il apparaît que toutes les écoles du territoire travaillent sur des thèmes liés à l'environnement. Plusieurs d'entre elles ont un travail très développé autour de la réduction du gaspillage alimentaire et certaines ont déjà expérimenté la mise en place d'un composteur.

Les écoles du territoire sont donc un relais et un levier important dans le cadre de ce programme.

On peut noter que deux écoles du territoire ont le label « éco-école » :

- o Depuis 2016 l'école primaire Pierre Douguet de Dinéault ;
- Depuis 2020 l'école primaire de Saint-Nic.

Le réseau d'échange d'expériences de développement local durable entre collectivités (BRUDED)

BRUDED est un réseau de partage d'expériences entre collectivités dans tous les champs du développement durable. Elles ont une même volonté d'avancer ensemble pour aller plus vite sur les chemins de la transition énergétique, écologique et sociale.

Ce réseau a trois objectifs prioritaires :

- Partager les expériences des collectivités adhérentes : visites, rencontres, mise en relation directe d'élus à élus, transmission de documents (cahier des charges, conventions, ...)
- Capitaliser les démarches et les réalisations : documents de mutualisation thématiques, fiches projets, vidéos, ...
- Accompagner les expérimentations des collectivités qui en font la demande pour leur faire bénéficier de l'expérience et de la force du réseau.

Des communes de la CCPCP sont membres de ce réseau : Lannédern, Saint-Coulitz et Saint-Nic.

TYPE D'ACTEURS	ACTEURS POTENTIELS		
Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay	Le bureau : 1 Présidente, 9 Vice-Présidents·es Le Conseil Communautaire Les agents de la CCPCP		
Mairies des communes de la CCPCP	Cast; Châteaulin; Dinéault; Gouézec; Lannédern; Le Cloître-Pleyben; Lennon; Lothey; Pleyben; Ploéven; Plomodiern; Plonévez-Porzay; Port- Launay; Saint-Coulitz; Saint-Nic; Saint-Ségal; Trégarvan		
Acteurs institutionnels et partenaires	L'ADEME La Région Bretagne Le Conseil Départemental du Finistère Le Symeed 29 L'EPAB (Établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez) L'EPAGA (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Aulne) Le PNRA (Parc Naturel Régional d'Armorique) Les Chambres consulaires : Chambre des Métiers et de l'Artisanat ; Chambre de Commerce et d'Industrie ; Chambre de l'Agriculture Le SIDEPAO		
Associations / initiatives locales	Réemploi : Ty Lien ; Abi 29 Autres : Run Ar Puñs ; Polysonnance		
Structures de l'ESS	CRESS Bretagne		
Organismes prestataires	Réseau A ₃ P Les Eco-organismes : Citeo, Corepil, DASTRI, Ecologic, Ecomobilier, Ecosystemes, Valdelia, Re_Fashion SUEZ VEOLIA		
Professionnels	Les entreprises locales Le club d'entreprises Aulne-Presqu'île Les associations locales de commerçants-artisans		

SYNTHÉSE ET CONCLUSION DU DIAGNOSTIC : ANALYSE AFOM

La matrice AFOM (Atouts Faiblesses Opportunités Menaces) est un outil bien connu d'analyse stratégique qui va permettre ensuite de déterminer les grands axes d'intervention du PLPDMA. Le but de cette approche est de faire en sorte de prendre en compte l'ensemble des facteurs à travers deux axes :

- L'axe interne qui reprend ce sur quoi l'équipe projet a une certaine marge de manœuvre (Atouts/Faiblesses);
- L'axe externe qui impose ou nécessitera des partenariats (Opportunités/Menaces).

Cette matrice va permettre, en se basant sur les éléments recensés dans le diagnostic qui vient d'être posé mais aussi sur l'étude réalisée par Ecogéos (« Étude d'optimisation de la collecte des OMR et de la CS assurée en régie & Étude de faisabilité pour la gestion des biodéchets sur le territoire de la CCPCP »), de dégager les principales lignes stratégiques du programme de prévention.

ATOUTS

Un partenariat en devenir avec Ty Lien autour du réemploi.

Un maillage de déchèteries performant avec une gestion technique et un contrôle d'accès.

Une étude en cours sur deux axes :

- Étude d'optimisation de la collecte des OMR et de la CS ;
- Étude de faisabilité pour la gestion des biodéchets.

Un travail de sensibilisation déjà présent dans les écoles (autour du développement durable et de la biodiversité).

FAIBLESSES

Grille tarifaire appliquée aux entreprises déconnectée des coûts réels du service.

Peu d'actions de prévention engagées ou pérennisées par le service.

Actions de communication et sensibilisation principalement axées sur le tri \rightarrow Une confusion entre prévention et tri. La notion de prévention n'est pas comprise, ni ses enjeux et est souvent confondue avec le tri des déchets.

Une augmentation et/ou une stagnation des tonnages de DMA des déchets déposés en déchèterie dont les végétaux, les déchets inertes (=les déchets minéraux produits par l'activité de construction), le mobilier et les ferrailles.

Pas de moyens humains internes (prévention et communication).

La communication : il n'y a pas de chargé·e de communication au sein de la CCPC, le site internet est peu fréquenté.

OPPORTUNITES

Grande majorité d'habitations individuelles permettant le développement du compostage et du paillage.

Les évolutions réglementaires :

- Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)
- Loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC)

Des projets en lien avec la prévention des déchets (Abi 29 – Les Recycleurs Bretons) peuvent permettre une dynamique sur le territoire.

MENACES

Peu d'échanges avec les acteurs du territoire.

Les dynamiques d'acteurs apparaissent pour le moment assez peu visibles autour de l'économie circulaire.

Des échéances réglementaires proches.

Défiance des habitants concernant les coûts « je trie de plus en plus et le coût augmente! »

Des communes littorales qui peuvent être impactées par le tourisme.

OBJECTIFS

LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

La CCPCP souhaite formuler une vision pour le PLPDMA qui soit efficiente. En effet, aboutir aux résultats souhaités en optimisant les moyens disponibles semble une condition importante pour la réussite du plan d'actions. Le diagnostic a démontré que si une orientation stratégique forte est souhaitée en termes d'ancrage territoriale il faut se focaliser sur quelques actions avec de forts enjeux et ainsi éviter la dispersion des moyens.

D'un point de vue stratégique, le PLPDMA se fixe les objectifs suivants :

- Contribuer aux objectifs nationaux et régionaux en diminuant les quantités d'OMA et de DMA, en particulier dans les gisements prioritaires;
- Cibler, sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs du territoire en induisant des changements de comportement;
- Mettre en place un réseau d'acteurs et de partenaires essentiels pour articuler le programme avec d'autres démarches locales.

Les priorités de travail proposées dans le cadre de la mise en œuvre du PLPDMA sont les suivantes :

PRIORITE 1

Sensibiliser les acteurs du territoire, informer l'ensemble des publics-cibles, accompagner les changements de comportement

La CCPCP via le SPED n'a que très peu d'actions de prévention engagées ou pérennisées, accroître le niveau de sensibilisation des différents « publics-cibles » est une étape indispensable pour mener à bien les objectifs et faciliter les changements de comportements.

Gérer les biodéchets à la source

La loi AGEC du 10 février 2020 prévoit de généraliser le tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023. Le compostage domestique, le compostage partagé et le compostage en établissement sont des actions qui répondent aux objectifs de généralisation du tri à la source des biodéchets.

La collectivité doit s'organiser pour donner les moyens aux citoyens d'effectuer un tri à la source ; ces moyens sont variés et doivent être adaptés au territoire et à l'habitat.

Réduire la production de déchets verts en déchèterie

L'objectif de réduction des déchets verts fixé par le PRPGD Bretagne prévoit une réduction de 20% en 2030 par rapport à 2016.

Comme on a pu l'observer, la production de végétaux en Bretagne est fortement impactée par les conditions météorologiques, avec des variations considérables d'une année à l'autre.

ATTENTION – Pour traiter les algues vertes la CCPCP a besoin de déchets verts.

Développer le circuit du réemploi et structurer un réseau d'acteur

PRIORITE 3

Le réemploi et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à l'économie circulaire et à la réduction de la production des déchets. Des ambitions fortes en matière d'accroissement du taux de réemploi sont désormais consacrées par un cadre juridique et règlementaire. La loi AGEC fixe notamment un objectif de réemploi à « l'équivalent de 5% du tonnage » des déchets ménagers en 2030.

LES OBJECTIFS QUANTITATIFS ET LES INDICATEURS

Le PLPDMA doit comporter des objectifs de réduction des DMA comme indiqué dans l'article R. 541-41-23 du code de l'environnement, ces objectifs doivent être compatibles avec les plans et programmes d'échelons supérieurs.

La Loi pour la Transition Énergétique pour la Croissance Verte fixait comme objectif de réduire de 10% la quantité (en kg/hab./an) de DMA en 2020 par rapport à 2010 soit 1% par an. Le lancement du PLPDMA en 2021 ne permet pas la réalisation de cet objectif dans le délai imparti.

Actuellement la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire fixe un objectif de – 15% (en kg/hab./an) de DMA en 2030 par rapport à 2010.

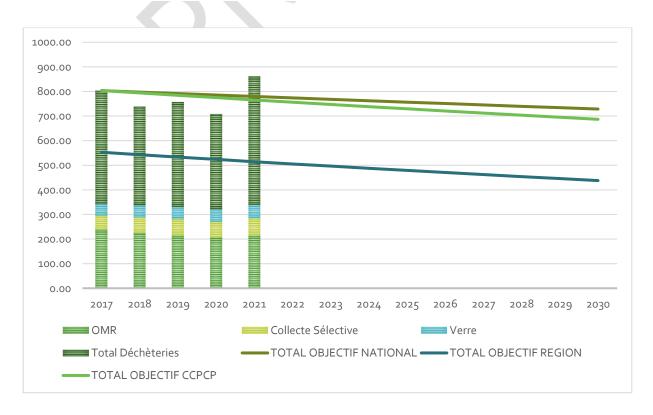
De son côté, la Région Bretagne fixe comme objectif complémentaire une réduction des DMA – hors végétaux – de 25% en 2030 par rapport à 2016.

Pour rappel, concernant les objectifs quantitatifs de la CCPCP, l'année de référence est 2017. Il est convenu que les objectifs à atteindre sont les suivants :

Réduire les quantités de DMA (en kg/hab./an) de 15,6% en 2030 par rapport à 2017 — Ce chiffre correspond à l'alignement sur l'objectif de la Région Bretagne mais en incluant les végétaux —

Pour le calcul des objectifs, c'est la population INSEE qui sera prise en compte.

	Sur population municipale INSEE
Ratio 2017	803.43 kg/hab.
Objectif à atteindre en 2030	686.73 kg/hab.
Dernier ratio connu 2021 (pop INSEE 2018)	86o.89 kg/hab.
A réduire entre 2021 et 2030	- 174.16 kg/hab.
Réduction annuelle	- 19,35 kg/hab./an



LES AXES D'INTERVENTION

A partir du diagnostic territorial, des travaux menés par la CCES et des objectifs définis ci-dessus, il ressort que 6 axes stratégiques sont prioritaires. C'est à partir de ces axes que vont être déclinées les actions à mettre en œuvre.

Les axes sont classés par ordre de priorité. Celui-ci a été déterminé par la CCES :

AXE 1 – Être exemplaire en matière de prévention des déchets

AXE 2 – Lutter contre le gaspillage alimentaire

AXE 3 – Développer le réemploi sur le territoire et augmenter la dure de vie des produits

AXE 4 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

AXE 5 – Favoriser la consommation responsable et réduire les déchets ménagers et assimilés

AXE 6 – Encourager la gestion de proximité des biodéchets

PROGRAMME D'ACTIONS

AXE I : Être exemplaire en matière de prévention des déchets

Fiche Action n°1 – Réaliser une enquête en direction des agents de la collectivité pour connaître leurs pratiques

Fiche Action n°2 - Mettre en place une charte d'éco-exemplarité

Fiche Action n°3 - Développer les achats éco-responsables au sein de la collectivité

Fiche Action n°4 - Accompagner les agents, les services et les administrations du territoire à réduire leur consommation de papier

Fiche Action n°5 - Accompagner les collectivités (Mairie de la CCPCP) et leurs partenaires en matière de prévention des déchets

AXE II: Lutter contre le gaspillage alimentaire

Fiche Action n°6 – Accompagner les restaurants scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire via la formation Fiche Action n°7 – Recenser et partager les bonnes pratiques déjà mises en place sur le territoire

AXE III : Augmenter la durée de vie des produits

Fiche Action n°8 - Développer et/ou optimiser des zones de réemploi sur les déchèteries

Fiche Action n°9 - Participer à la structuration du tissu local du réemploi

Fiche Action n°10 – Promouvoir le réemploi auprès des habitants

AXE IV : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

Fiche Action n°11 – Mettre en place un dispositif d'information aux nouveaux arrivants

Fiche Action n°12 – Réaliser une communication spécifique en lien avec les offices de tourisme

Fiche Action n°13 – Animer la prévention en milieu scolaire

Fiche Action n°14 – Élaborer un plan de communication en faveur de la prévention des déchets et améliorer les outils existants

Fiche Action n°15 – Informer sur les filières de traitement et les aspects techniques des déchets

Fiche Action n°16 – Prévoir des stands d'information sur les marchés

AXE V: Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

Fiche Action n°17 - Réduire les erreurs de tri et les déchets des ménages et assimilés

Fiche Action n°18 - Réduire les imprimés non sollicités via le dispositif STOP PUB et élaborer une campagne d'information

Fiche Action n°19 - Informer et accompagner sur les usages de consommation responsable et presque "zéro déchet » Fiche Action n°20 - Promouvoir l'eau du robinet

AXE VI : Encourager la gestion de proximité des biodéchets

Fiche Action n°21 - Mettre en œuvre un appel à projet en direction des écoles en proposant la mise à disposition d'un composteur ainsi qu'une intervention sur l'utilisation de celui-ci

 $Fiche\ Action\ n^{\circ}{\it 22}-Promouvoir\ le\ compostage\ individuel\ par\ la\ distribution\ de\ composteurs\ individuels\ et\ une\ plaquette\ d'accompagnement$

Fiche Action n°23 - Mettre en place les composteurs partagés en PAV et en établissement

Fiche Action n°24 - Accompagner les professionnels à l'occasion de la mise en place de la collecte des biodéchets

Fiche Action n°25 - Distribution du guide « Mon jardin zéro déchet »



Axe 1 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets Réaliser une enquête en direction des agents de la collectivité pour connaître leurs pratiques Action réalisée Action en cours Action à réaliser Les agents de la CCPCP et ceux des communes membres. Mener une enquête qualitative auprès des agents via un questionnaire pour évaluer leurs perceptions, les pratiques déjà existantes et valorisables ainsi que leurs attentes. Cette action doit permettre de connaître aussi précisément que possible la situation en matière de production de déchets, de comportements et de pratiques. Elle a également pour but de faire connaître le PLPDMA à l'ensemble des agents et leur permettre de réduire leurs déchets sur leur lieu de travail. Les résultats seront utilisés dans le cadre de l'action « Mettre en place une charte d'écoexemplarité ». Enfin, elle peut permettre de créer de l'échange d'information et de bonnes pratiques. La réalisation d'un diagnostic détaillé est une base indispensable à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action efficace. Il pourra permettre de cibler les enjeux prioritaires ainsi que de recalibrer les actions de l'axe 1 si nécessaire. Ce diagnostic servira de base et pourra permettre à la collectivité de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. La réalisation de cette enquête pourra permettre de lancer la mobilisation et la sensibilisation des agents. Projet d'enquête et réalisation du questionnaire : prendre appui sur la fiche outil n°5 réalisée par l'ADEME qui propose une bibliothèque de questions types en direction des agents, à adapter aux spécificités de la CCPCP. En lien avec le service des Ressources Humaines préparer la liste d'envoi du questionnaire. Envoi par mail du questionnaire. Saisie et analyse des résultats. Présentation des résultats aux agents (forme à déterminer), se servir des constats dans la rédaction de la charte d'éco-exemplarité afin de diffuser les bonnes pratiques, ajuster si nécessaire le plan d'action. Renouvellement de l'action tous les deux ans afin de pouvoir mesurer les évolutions. Moyens nécessaires Le coût des salaires (ETP à Le·a responsable de la Le service des Ressources / déterminer la première année) prévention **Humaines** Un·e stagiaire dédié·e Le·a responsable de communication

Limites, freins et points de vigilance

Attention à s'appuyer sur les démarches transversales existantes (PCAET) pour avoir un discours cohérent et éviter de sursolliciter les agents.

Importance de la communication formelle et informelle.

Suivi et indicate	Diir	c

	Quantitatif	Qualitatif
Indicateurs	Avoir un taux de retour sur le questionnaire d'au moins 60%.	Faciliter les échanges autour du PLPDMA et le faire connaître.

Calendrier prévisionne

2022	2023	2024	2025	2026	2027

Axe 1 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets						
Mettre en place une d	charte d'éco-exemplarité		2			
Action à réali	ser Action en	cours Act	tion réalisée			
	En interne : les agents de la CCPC	P, les communes composants la CC	PCP et les élus.			
Public ciblé	En externe : les partenaires, les inter-communaux.	associations, les usagers des salles	s et/ou lieux communaux et			
Descriptif de l'action	Proposer la signature d'une charte pour formaliser l'engagement dans une démarche et/ou dans certaines actions. Adapter la charte au public cible.					
Poursuivre la sensibilisation des agents (cf. action 1). Former et informer sur les écogestes et les changements de pratiques.						
Objectifs Motiver et accompagner les collectivités de la CCPCP dans leur démarche d'éco-exemplarité.						
Impliquer les partenaires des collectivités dans la démarche.						
Légitimer et faciliter les actions sur le territoire en les appliquant en interne.						
L'ensemble des administrations et établissements publics doit pouvoir s'approprier les bonnes pratiques, l'idée est de généraliser les démarches d'éco-exemplarité au sein des services publics du territoire.						
La mise en place d'une démarche structurée à l'échelle d'une administration est essentielle pour que la démarche d'éco-exemplarité soit efficace et pérenne.						
Étapes de mise en œuvre						
Phase 1 : élaboration		en fonction du public cible (identi on de la charte (qui ? quoi ? quand ? os de la charte.				
Phase 2 : mise en place	Présentation du dispositif et prop	oosition d'engagement. Signature de	e la charte.			
Phase 3 : suivi et mise à jour	Suivi des demandes et gestion de	s chartes.				
Phase 4 : bilan et renouvellement	Bilan de l'action un an après la mi Renouvellement de l'action lors renouvellent des élus, nouveaux p	que nécessaire : arrivée d'un nou	uvel agent (livret d'accueil),			
	Moyens né	écessaires				
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels			
1	Le coût des salaires (ETP à	Le a responsable de la	Le service des Ressources			
	déterminer la première année)	prévention Un·e stagiaire dédié·e	Humaines Le-a responsable de communication			
	Limites, freins et p	oints de vigilance				
Charte signée sur la base du volontariat. Il faut la volonté de s'impliquer. Cette action présuppose une forte sensibilisation à la prévention notamment auprès des communes et des partenaires.						

Un soutien de la direction générale est nécessaire – indispensable. La mise en place d'un groupe de travail interne peut-être un facteur de réussite.

Il faut s'appuyer sur des retours d'expérience d'administrations publiques afin de capitaliser et mutualiser les bonnes pratiques.

11 7		<u>'</u>	'	•	•	• •
Suivi et indicateurs						
Quantitatif				Quali	tatif	
Indicateurs		Nombre de charte signées. Nombre d'agents, de communes, de partenaires mettant en pratique un ou plusieurs gestes de prévention.		Création d'une culture commune autour de la notion de prévention.		
Calendrier prévisionnel						
2022	2023 2024 2025				2026	2027

Axe 1 : Être exemplair	re en matière de prévent	ion des déche	ets				
Développer les achats	s éco-responsables au sei	n de la collec	tivité	3			
Action à réali	ser Action en	cours	Act	tion réalisée			
Public ciblé	Elus et agents de la collectivité.						
Descriptif de l'action	Le but est d'intégrer dans les environnementaux.	marchés publics e	et les achats de	la collectivité des critères			
Objectifs	Contribuer à développer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achat et de gestion de la CCPCP.						
Former les acheteurs aux achats responsables.							
Être en conformité avec le Plan national d'action pour des achats publics durables (2022-2025). La commande publique est un puissant levier d'action pour faire évoluer l'offre vers des produits plus respectueux de l'environnement et des personnes, les administrations publiques doivent être exemplaires en matière de prévention des déchets dès l'achat.							
Étapes de mise en œuvre							
Phase 1 : élaboration	Phase 1 : élaboration Proposer un programme de formation aux élus et aux agents.						
Phase 2 : mise en place	Développer les clauses d'insertion dans les marchés publics, intégrer les logiques de valorisation et de cycle de vie des produits dans les pratiques, procéder à des achats éco-labellisés ou offrant des garanties environnementales, favoriser les achats en circuits courts, etc.						
Phase 3 : suivi et mise à jour	Intégrer le réseau « Commande p	ublique et dévelop	pement durable	».			
Phase 4 : bilan et renouvellement	Cf. indicateurs						
	Moyens né	écessaires					
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens h	numains	Partenaires potentiels			
/	Le coût des salaires (ETP à déterminer la première année) Coût de la formation (1.000€ en 2022 puis 500€/an)	Le·a responsable de la commande Ensemble des ser (application pour	publique vices	Organismes de formation Fournisseurs, prestataires et sous-traitants			
	Limites, freins et p	oints de vigila	ance				
Veiller à organiser la formation Attention à la cohérence globa	n continue. ale, mettre à jour les clauses des ca	hiers des charges.					
	Suivi et inc	dicateurs					
Indicateurs	Quantitatif			Qualitatif			

	Nombre d	Nombre de personnes formées. Nombre de marchés publics intégrant des clauses relatives à la prévention des déchets et/ou au développement durable.					
	Calendrier prévisionnel						
2022	2023	2024	2025	2026	2027		



Axe 1 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets Accompagner les agents, les services et les administrations du territoire à réduire leur consommation de papier Action réalisée Action à réaliser Action en cours Elus et agents de la collectivité. Accompagner les agents, les services et les administrations du territoire pour réduire leur consommation de papier et accroître les pratiques de dématérialisation. Appliquer la démarche d'implantation des bonnes pratiques sur le sujet spécifique du papier. Sensibiliser au tri des déchets de bureau. Réduire la consommation de papier de bureau de la CCPCP et des administrations publiques du territoire. Renforcer le processus de consommation rationnelle et éco-responsable de papier bureautique. Généraliser l'usage du papier éco-responsable en utilisant du papier recyclé ou, à défaut, fabriqué à partir de fibres IFGD. Le papier est le premier consommable de bureau : il représente les ¾ du tonnage des déchets produits dans les activités de bureau ; selon l'ADEME chaque agent consomme 70 à 85 kg de papier par an soit environ trois ramettes par mois. Appliquer les obligations issues de la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV – art 79) en matière de réduction des quantités de papier et d'utilisation croissante de papier recyclé. Etapes de mise en œuvre Etablir un diagnostic de la quantité de déchets papiers produits en distinguant si possible la provenance (reçus de l'extérieur / produits en interne). Effectuer un suivi de la consommation de ramettes. Sensibiliser et/ou former les agents à l'utilisation rationnelle du papier et aux fonctionnalités des imprimantes. Ex: « Faites bonne impression! » Sensibiliser les services aux principes d'éco-communication. Développer l'achat d'équipement permettant la dématérialisation (ex tablettes pour les réunions). Suivre l'évolution des quantités de déchets et des coûts d'achat et communiquer sur les résultats. Evaluer l'impact global des actions de réduction menées. Moyens nécessaires Outils informatiques (pour Le coût des salaires (ETP à Ambassadeur·rice du tri et Les fournisseurs de papier ce qui est de la déterminer la première année) prévention et de matériel dématérialisation) informatique Coût des achats liés à la dématérialisation (à déterminer Le service marché

	avec la dire finances)	ection générale et les		Le ser	vice comptable		
Limites, freins et points de vigilance							
La dématérialisation des actes administratifs dépend des collectivités (moyens financiers, techniques, humains). Veiller à l'impact environnemental global : la réduction de la consommation de papier peut conduire à une utilisation accrue de matériel informatique ayant des impacts importants.							
Suivi et indicateurs							
		Quantitatif Qualitatif			atif		
Indicateurs	d'évolutio	 de ramettes par e	·				
Calendrier prévisionnel							
2022	2023	2024	2025	2026	2027		

Axe 1 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets prévention des déchets Action réalisée Action à réaliser Action en cours Elus et agents des collectivités Accompagner les administrations publiques du territoire dans la mise en place d'une démarche d'éco-exemplarité structurée, en s'appuyant sur les retours d'expérience, les bonnes pratiques et les outils existants. Accompagner au niveau communal la prévention des déchets en s'appuyant sur les caractéristiques de chaque commune. Réduire les quantités de déchets produits par les administrations publiques. Réduire la nocivité des déchets produits par les administrations publiques. L'ensemble des administrations doit pouvoir s'approprier les bonnes pratiques. Le déploiement d'un plan d'actions visant à généraliser les démarches d'éco-exemplarité de prévention des déchets au sein des services publics du territoire fait partie des actions à mener dans le cadre d'un PLPDMA. Une démarche de mobilisation des collectivités, communes et établissements, de dynamisation et de mise en réseau, s'avère utile, ainsi qu'un accompagnement technique. Étapes de mise en œuvre Sur la base du diagnostic de territoire déjà réalisé à l'occasion de la rédaction du PLPDMA, prendre contact avec chaque commune pour savoir si elles souhaitent être accompagnées à développer des actions de prévention. Proposition et accompagnement à la mise en place d'actions possibles. Préparer des fiches actions en ce sens. Identification d'un référent au sein de la structure. Mettre en avant et valoriser les bonnes pratiques – communication interne et externe. Proposer un bilan sous forme d'une rencontre des référents identifiés dans les communes. Moyens nécessaires Le coût des salaires Le·a responsable de la Les communes membres prévention Le coût des salaires (ETP à déterminer la première année) Ambassadeur·rice du tri et prévention Limites, freins et points de vigilance Bien préparer les rencontres qui doivent mobiliser et motiver. Ne pas « sur mobiliser » par des temps trop longs.

Savoir prendre en compte toutes les envies des participants.							
Suivi et indicateurs							
Quantitatif				Qualit	atif		
Indicateurs	Nombre de déchets.	e communes initiées à	a la réduction des				
	Nombre de	e référents.					
	Nombre d'actions concrètes de réduction des déchets mises en œuvre.						
	Calendrier prévisionnel						
2022	2023	2024	2025	2026	2027		

Axe 2: Lutter contre le gaspillage alimentaire 6 Recenser et partager les bonnes pratiques déjà mises en place sur le territoire Action réalisée Action à réaliser Action en cours Gestionnaires et cuisiniers. Public ciblé Organiser des ateliers de partage d'expériences, des réunions de travail, des rencontres visant la coproduction sur la question du gaspillage alimentaire. Communiquer et diffuser les bonnes pratiques des établissements. Mettre en réseau les établissements pour établir un dialogue constructif sur les pratiques et les réalités de chacun. Organiser des groupes de travail et des temps d'échanges. La mobilisation de tous les acteurs et la mise en cohérence de leurs actions sur le territoire est indispensable pour rendre efficace la lutte contre le gaspillage alimentaire. Étapes de mise en œuvre Travail de recensement des acteurs locaux sur la base du diagnostic du PLPDMA. Phase 1: élaboration Rencontrer les personnels de restauration et les équipes pédagogiques. Identifier les bonnes pratiques. Organiser une première rencontre. Mettre en place un groupe de travail et/ou une liste d'échanges. (Ex – framaliste). Animer le réseau ou trouver un référent qui souhaite le faire Phase 3 : suivi et mise à jour Le réseau est-il toujours actif? Phase 4: bilan et Organiser une rencontre au moins une fois par an afin de diffuser les bonnes pratiques. Moyens nécessaires Matériel informatique Le coût des salaires (ETP à Le·a responsable de la Les acteurs impliqués dans la vie des établissements déterminer la première année) prévention Supports de communication Ambassadeur·rice du tri et Les communes concernées Le coût de l'organisation d'une réunion (500€/an à partir de prévention Les écoles 2023) I e-a responsable de communication Limites, freins et points de vigilance La façon dont un tel réseau est animé peut demander du temps et du savoir-faire. La sensibilisation et l'implication des acteurs sont essentiels pour faire vivre un réseau. Il faut une volonté forte. Suivi et indicateurs

		Quantitatif			Qualitatif		
Indicateurs Nombre de participation/contribution à une réunion.			Renforcement des liens entre les différents partenaires.				
	Calendrier prévisionnel						
2022	20	23 2024 2025		2026	2027		



Axe 2: Lutter contre le gaspillage alimentaire Accompagner les restaurants scolaires et les cuisines centrales dans la lutte contre le gaspillage alimentaire Action réalisée Action à réaliser Action en cours Gestionnaires et cuisiniers. Public ciblé Usagers de la restauration collective. Le gaspillage alimentaire est défini comme toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée, dégradée. Les collectivités ont un rôle important à jouer dans la réduction de celui-ci. Il est proposé d'accompagner, notamment par la formation les restaurants scolaires qui le souhaitent. Réduire la quantité d'aliments jetée en proposant des alternatives. Accompagner la restauration scolaire primaire. La lutte contre le gaspillage alimentaire est une priorité nationale : la loi AGEC se fixe comme objectif de réduire le gaspillage alimentaire de 50% par rapport à 2015. Les chiffres de l'ADEME indiquent que 48% des repas pris hors domicile le sont en restauration collective et que 20% de ces repas sont gaspillés, soit 10 kg par personne par an. Etapes de mise en œuvre Définir les modalités de l'action (en interne ou en prestation). Phase 1: élaboration Etablir une méthodologie d'accompagnement. Déterminer le budget : création / acquisition du matériel et outils nécessaires. Réalisation d'un diagnostic - point de départ -. Proposer un cursus de formations pour monter en compétences sur le gaspillage alimentaire. Phase 2 : mise en place Développer l'accompagnement des restaurants scolaires. Suivi des pesées et affichage des résultats. Bilan de l'action sur la globalité des établissements – freins et limites ? Phase 4: bilan et Envisager d'accompagner d'autres établissements : EHPAD ? Maisons de retraites ? Movens nécessaires Matériel pour le diagnostic Le coût des salaires (ETP à Le·a responsable de la Les organismes de (ex. balance pour les pesées) déterminer la première année) prévention formation professionnelle en matière de restauration Le coût de la formation et du Ambassadeur·rice du tri et collective matériel (2000€/an à partir de prévention 2024) Associations Prestataire extérieur ? Association Aux gouts du jour **Etablissements scolaires** Mairies

Limites, freins et points de vigilance

Veiller à construire des démarches permettant aux acteurs d'être autonomes rapidement.

Il faut des établissements impliqués et motivés. Attention au changement de personnel – l'implication peut-être variable.

Profiter de cette action pour faire des liens avec l'alimentation durable.

C 1 1 1 1 / 1	$^{\circ}$	ınd	ıcate	IIVC
			паге	
-		шч	1 C G C C	$\boldsymbol{\omega}$

Quantitatif		Qualitatif					
Indicateurs	Evolution produite.	Nombre d'établissement accompagnés. Evolution de la quantité de déchets alimentaire produite. Tonnages détournés.		Sensibilisation auprès des enfants.			
	Calendrier prévisionnel						
2022	2023	2024	2025	2026	2027		

Axe 3 : Développer le réemploi sur le territoire et augmenter la durée de vie des produits Développer et/ou optimiser les zones de réemploi sur les déchèteries Action réalisée Action à réaliser Action en cours Les usagers des déchèteries du territoire. Réfléchir aux possibilités pouvant permettre aux usagers de se défaire des objets dont ils n'ont plus besoin sans porter atteinte à l'état du produit via des dispositifs de stockage adaptés. Mettre en place un dispositif de collecte et stockage en déchèteries permettant de préserver les biens en vue d'activités de réemploi, réutilisation et réparation. Réduire la quantité de biens/matériaux éliminés et qui sont potentiellement réutilisables et augmenter le taux de réemploi/réutilisation sur le territoire. Préserver les biens susceptibles d'être réparés ou réemployés en optimisant la qualité des conditions de collecte. L'augmentation de la durée de vie des produits participe à la transition vers un modèle d'économie circulaire. Étapes de mise en œuvre Réaliser une étude en interne pour connaître les possibilités de stockage sur chacune des trois déchèteries du territoire. Choisir une déchèterie pour mener une expérimentation. Mettre en place la ou les solutions de stockage choisie·s dans déchèterie test. Suivi du fonctionnement en lien avec l'/les association·s du réemploi. Phase de test de six mois à un an -> analyse mensuelle des tonnages détournés. Validation ou non de la solution choisie. Développement sur les autres déchèteries du territoire. Communication sur ce nouveau dispositif. Moyens nécessaires Caissons de réemploi ou Le coût des salaires (ETP à Responsables et agents des Acteurs de l'économie autre solution choisie déchèteries sociale et solidaire déterminer la première année) implantés sur le territoire. Responsable du service Coût de la solution technique choisie (à déterminer en Opérateurs de gestion des Le·a responsable de la fonction de l'étude) déchets. prévention Coût de la communication (Ex. Le-a responsable de Installation de frigos livres en communication 2022 : 1000 €)

Le manque de place pour un espace dédié en déchèterie qui peut ne pas permettre la création d'un caisson réemploi ou d'une zone de gratuité → autres solutions à envisager.

Veiller à former les agents car ce sont eux les relais de terrain, demande un investissement.

Importance de la formation de tous les acteurs lors de l'expérimentation.

importance de la formation de todo les détects fois de l'experimentation.								
Suivi et indicateurs								
		Quantitatif			Qualitatif			
Indicateurs	Quantité	Quantité de produits/déchets collectés séparément par type de produit/déchet. Quantité de produits/déchets effectivement réemployable.			réemploi et/ou à la			
	Calendrier prévisionnel							
2022	2023	2024	2025	2026	2027			

Axe 3 : Développer le de vie des produits	9						
Participer à la structuration du tissu local du réemploi							
Action à réali	ser Action en	cours Act	tion réalisée				
Public ciblé	Les acteurs du réemploi sur le ter	ritoire.					
Descriptif de l'action	Favoriser les pratiques liées au ré- actions.	emploi de biens pour prolonger leu	r durée de vie via différentes				
Objectifs	Réunir les différents acteurs du re	encourager et valoriser les initiativ éemploi et de la réparation et créer et entre les acteurs existants (ex. le moyens / etc.)	une dynamique entre eux.				
Enjeux		(et de la réutilisation) de produits éduire les quantités de déchets ind ets.	-				
	Étapes de mis	se en œuvre					
Phase 1 : élaboration	besoins communs. Réfléchir à la p Quel accompagnement de la co	es acteurs du réemploi présents su possibilité de leur donner une visibi pollectivité ? Aide financière ? Miso -> Mettre en place un groupe de	lité commune. e à disposition de locaux?				
Phase 2 : mise en place	Réaliser une communication spéc Accompagner les acteurs sur les k	ifique en fonction des besoins iden pesoins identifiés.	tifiés.				
Phase 3 : suivi et mise à jour	À définir en fonction des choix fai	t précédemment.					
Phase 4 : bilan et renouvellement	À définir en fonction des choix fai	t précédemment.					
	Moyens né	écessaires					
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels				
Reste à définir	Le coût des salaires (ETP à déterminer la première année) Le coût de l'accompagnement de la collectivité choisi → 2023 étude faisabilité (20.000€) Le coût des supports de communication	Le·a responsable de communication Le·a responsable de la prévention	Acteurs de l'économie sociale et solidaire implantés sur le territoire Le service développement économique				
Limites, freins et points de vigilance							

Attention à mobiliser tous les acteurs concernés par la thématique pour favoriser une offre de produits-services territorialisée et coordonnée.

Suivi et indicateurs							
	Suivi et malcateurs						
	Quantitatif		Qualitatif				
Indicateurs		Nombre d'acteurs impliqués dans une action ou nombre d'actions de soutien.		Un partenariat solide acteurs permettant communication sur prévention en général.	ainsi une meilleure		
Calendrier prévisionnel							
2022	2	023	2024	2025	2026	2027	

Axe 3 : Développer le réemploi sur le territoire et augmenter la durée							
de vie des produits	de vie des produits 10						
Promouvoir le réemp	Promouvoir le réemploi et la réparation auprès des habitants						
Public ciblé	Les habitants du territoire.						
Descriptif de l'action	Proposer un programme de comm (exemples : ateliers Do It Yourself			•			
Objectifs	Sensibiliser la population à la p promouvoir et valoriser les activit			les pratiques du réemploi,			
Enjeux	L'objectif principal du réemploi, d la durée d'usage de ces produits dans des installations de stockage	afin de réduire le	=				
	Étapes de mise en œuvre						
Phase 1 : élaboration	S'appuyer sur l'état des lieux réal	isés lors du diagno	ostic et sur les fich	nes actions n°8 et 9.			
Phase 2 : mise en place	Réaliser un plan de communication sur le sujet – exemple : réalisation de mini-capsule vidéo pour le site internet, fiche-conseil, annuaire dématérialisé, relayer les agendas de vide-greniers, etc. Définir un plan d'actions / animations sur le sujet – exemple information : auprès des usagers des déchèteries (médiation), ateliers de réparation de vélo en lien avec une association, sensibilisation des artisans sur les Répar'Acteurs, etc.						
Phase 3 : suivi et mise à jour	1						
Phase 4 : bilan et renouvellement	Nombre de personnes et retours Quelles sont les actions à reprodu		actions → quels	sont les points à améliorer ?			
	Moyens ne	écessaires					
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens	humains	Partenaires potentiels			
Matériel nécessaire à la mise en place d'actions / animations	Le coût des salaires (ETP à déterminer la première année) Le coût des supports de communication et/ou d'animation (1500€/an à partir de 2023)	Le·a responsable de communication Le·a responsable de la prévention Ambassadeur·rice du tri et prévention		Chambre des métiers et de l'artisanat Office de Tourisme (vide- greniers) Les Répar'Acteurs			
	Limites, freins et p	oints de vigil	ance				
Il est parfois difficile de mesur	er l'impact d'une action de commu	nication.					
Suivi et indicateurs							
	Quantitatif			Qualitatif			
Indicateurs	Nombre de supports de communi nombre de « clics » si Internet.	ication diffusés /	La sensibilisatio réparation.	on au réemploi et/ou à la			

Nombre de personnes présentes lors des animations proposées.					
	Calendrier prévisionnel				
2022	2023	2024	2025	2026	2027



Axe 4 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets 11 Mettre en place un dispositif d'information aux nouveaux arrivants Action à réaliser Action en cours Action réalisée Ensemble des nouveaux ménages s'installant sur le territoire. Public ciblé Il n'est pas toujours évident pour les usagers arrivant sur le territoire de trouver les informations relatives à la gestion des déchets et/ou de changer d'habitudes (tri différent d'une collectivité à Descriptif de l'action une autre). Mise en place d'un système de fourniture de matériel et d'information relatif à la gestion des Faciliter l'accès à l'information pour les nouveaux arrivants et engager les nouveaux usagers dès leur arrivée dans une démarche de réduction des déchets et de tri. **Objectifs** Améliorer la qualité du tri et favoriser l'adoption des écogestes au sein des foyers. Accroître le niveau de sensibilisation des publics-cibles à la prévention des déchets, faciliter le passage à l'acte en faveur de la prévention et intégrer les démarches de sensibilisation dans une démarche environnementale plus large et dans le projet global du territoire. Enjeux Permettre une meilleure identification de la collectivité par l'usager. L'image de la collectivité : accueillante et soucieuse des questions environnementales. Étapes de mise en œuvre Définir les modalités de prise de contact, les documents et les informations à diffuser. Phase 1: élaboration Gestion des stocks – impression et commande des documents pour répondre à la demande. Rencontre avec les nouveaux arrivants, diffusion de l'information et dotation en bacs si Phase 2 : mise en place nécessaire. Suivi de la liste des nouveaux arrivants sur le territoire. Phase 3 : suivi et mise à jour Gestion des stocks – guide du SPED, stop pub, documents du SYMEED, etc. -Retour des nouveaux arrivants – qualitatif Phase 4: bilan et renouvellement Moyens nécessaires Moyens financiers Moyens humains Partenaires potentiels Moyens techniques Le·a responsable de la Véhicule pour la livraison Le coût des salaires (ETP à Communes des bacs de collecte déterminer la première année) prévention Bacs de collecte Le coût de l'impression des Ambassadeur·rice du tri et documents (3000€ en 2022 puis prévention 1500€/an) Agent-e de collecte

Limites, freins et points de vigilance

Agent·d'accueil

Optimiser la logistique et la prise de rendez-vous en fonction des périodes d'arrivées – variables –

Avoir des documents qui peuvent s'adapter aux modifications d'organisation des services et aux évolutions réglementaires.

Suivi et indicateurs

Quantitatif
Qualitatif
Nombre de foyers informés / guides distribués
Fréquence des appels des nouveaux arrivants.

Calendrier prévisionnel



Axe 4 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

12

Réaliser une communication spécifique en direction des touristes et des professionnels du tourisme

des professionnels du tourisme								
Action à réali	Action à réaliser Action en cours Action réalisée							
Public ciblé	Touristes – Vacanciers / professio	nnels du tourisme.						
Descriptif de l'action	Sensibiliser les professionnels et d'améliorer le tri même en vaca		éduire les	déchets fermentescibles et				
Objectifs	Accompagner dans une démarc programme / sensibiliser les gesti	Sensibiliser les vacanciers à la prévention des déchets. Accompagner dans une démarche de réduction au moins un camping au cours du présent programme / sensibiliser les gestionnaires et améliorer la gestion des déchets dans leur camping. Construire un réseau, mettre en relation les acteurs et créer une dynamique en matière de prévention des déchets.						
Enjeux	Le diagnostic du territoire montre une augmentation des déchets pendant la période estivale. De plus à l'occasion des rencontres faites avec les communes littorales la problématique de la gestion des déchets à cette période est souvent citée. Il est d'ailleurs établi que les habitudes de chacun changent pendant les vacances et que l'on peut parfois constater un laisser-aller en ce qui concerne les habitudes de tri, d'autant plus que les consignes de tri peuvent varier d'un territoire à l'autre.							
Étapes de mise en œuvre								
Phase 1 : élaboration	Rencontre avec l'Office du tourisr Définition d'un plan de communio - A destination des campir - A destination des tourist	cation : ngs et des professionnel						
Phase 2 : mise en place	Déployer les stratégies retenues - animation sur le compostage dan etc.							
Phase 3 : suivi et mise à jour	/							
Phase 4 : bilan et renouvellement	En fonction du retour des différer sur ce qui fonctionne.	nts partenaires renouve	ler l'opérati	on tous les ans en se basant				
Moyens nécessaires								
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humai	ns	Partenaires potentiels				
Matériel pour les animations	Le coût des salaires (ETP à déterminer la première année) Le coût de la réalisation des supports de communication (6000€ en 2022 pour les sacs de	Le·a responsable de communication Le·a responsable de la prévention.		Les Offices de Tourisme Les mairies Les professionnels du tourisme				

pré-tri et 1000€/an à partir de	Ambassadeur·rice du tri et	L'EPAB – Établissement
2023)	prévention	Public de gestion et
	Stagiaire·s sur la période estivale	d'aménagement de la baie de Douarnenez

Le travail préalable avec les partenaires en amont de la saison touristique, dès septembre idéalement pour l'été suivant, est essentiel pour présenter le projet, sensibiliser les partenaires, et notamment les campings, prévoir les budgets.

Penser les outils de communication en amont, en fonction de l'origine des vacanciers sur le territoire concerné pour anticiper les besoins de traduction des supports de communication et éventuellement les habitudes de tri selon les pays (Ex : bouteilles plastiques consignées en Allemagne).

Suivi et indicateurs						
Quantitatif			Qualitatif			
Indicateurs	de la fré Qualité d Nombre	Réduction du volume collecté et éventuellement de la fréquence des collectes. Qualité du tri. Nombre d'actions mises en œuvre. Nombres de supports diffusés.		Créer un lien avec l'office de tourisme. Une image de la communauté de communes positive autour du Développement Durable.		
Calendrier prévisionnel						
2022	2023	2024	2025	2026	2027	

Axe 4 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets 13 Animer la prévention en milieu scolaire Action à réaliser Action réalisée Action en cours Les écoles du territoire – élèves et enseignants. Public ciblé Assurer la sensibilisation des plus jeunes. Descriptif de l'action Sensibiliser au tri et à la prévention des déchets l'ensemble des enfants du territoire. Rendre les enfants acteurs de la préservation de l'Environnement. Objectifs Impulser des démarches et une réflexion écocitoyenne au sein des établissement scolaires du territoire. Sensibiliser le jeune public aux gestes de prévention des déchets leur permet de les assimiler et de les reproduire en grandissant. De plus, ils sensibiliseront aussi leur entourage. Il est important Enjeux de sensibiliser dès le plus jeune âge car cela aura un impact plus direct sur les modes de consommation. Étapes de mise en œuvre Elaboration du contenu des interventions scolaires, avec un type d'intervention par cycle et constitution d'un « kit de sensibilisation ». Phase 1: élaboration Elaboration d'une plaquette ou d'une lettre à diffuser aux écoles. Prise de contact avec les écoles du territoire et constitution de la liste des écoles intéressées. Phase 2 : mise en place Elaboration du calendrier d'intervention et mises en œuvre des interventions. Mise à jour du contenu et du type d'intervention en fonction des retours. Phase 3: suivi et mise à jour Bilan des actions réalisées, envisager d'aller plus loin en faisant visiter les déchèteries par Phase 4: bilan et exemple. renouvellement Moyens nécessaires Moyens financiers Moyens humains Partenaires potentiels Moyens techniques Communes Matériel pédagogique Le coût des salaires (ETP à Ambassadeur·rice du tri et déterminer la première année) prévention Symeed 29 Investissement dans un « kit de sensibilisation » (500€/an à partir de 2022) Limites, freins et points de vigilance Facteurs de réussite : implication des écoles sur le sujet. Penser à solliciter les écoles en fin d'année scolaire pour l'année suivante afin d'intégrer les animations dans leur projet d'école. Suivi et indicateurs

		Quantitatif Nombre de classes / d'élèves sensibilisés.		Qualitatif		
Indicateurs				Retour des enseignants et des élèves. Apprendre les gestes de tri et de réduction des déchets. Diffusion des bonnes pratiques auprès des parents.		
Calendrier prévisionnel						
2022	2023	2024	2025	2026	2027	



Axe 4 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

Elaborer un plan de communication en faveur de la prévention des déchets et améliorer les outils existants						
Action à réali	ser Action en	cours	Action réalisée			
Public ciblé	Les usagers du Service Public d'El	imination des Déchets (SPED).				
Descriptif de l'action	Pour atteindre les objectifs de réduction des déchets, il faut initier le changement de comportement. Pour cela il est nécessaire de communiquer pour sensibiliser les différents publics. Il est aussi important de faire connaître et de faire de la pédagogie autour du PLPDMA. Réfléchir à des outils de communication adaptés en fonction des publics concernés.					
Objectifs	Changer les comportements des réseaux sociaux, développement une identité visuelle –, diffusion d	de la « norme sociale », pédag	ogie autour du PLPDMA – créer			
Enjeux	La communication est un aspect essentiel à la réussite d'une opération de gestion collective des déchets, elle doit permettre d'engager les habitants de la communauté de communes en obtenant d'eux la réalisation d'actes anodins et simples à mettre en œuvre en faveur de la réduction des déchets.					
	Interpeller les habitants sur l'exis		ention sur leur territoire.			
	Étapes de mis	se en œuvre				
Phase 1 : élaboration	Penser et construire le plan de réfléchir aux moyens humains et Mettre en place un comité de sui	financiers à mobiliser pour assu				
Phase 2 : mise en place	Déployer le plan de communication	on, diffusion des différents outil	S.			
Phase 3 : suivi et mise à jour	Suivi du déroulement des différentes étapes du plan de communication et communiquer sur les					
Phase 4 : bilan et renouvellement	Au terme du PLPDMA et à l'occas les supports en fonction des diffé	•	ée, adaptée les messages et/ou			
Moyens nécessaires						
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels			
/	Le coût des salaires (ETP à déterminer la première année) Le coût des supports de communication choisis (5000€ en 2023 et 1000€/an à partir de 2024) Le coût des salaires (ETP à communication prestataires en communication communication La responsable du SPED communications Le a chargé e de prévention Symeed 29 Stagiaires en communication ADEME					
Limites, freins et points de vigilance						

Les besoins, un budget et un planning précis sont à définir avant la mise en œuvre de la démarche.

Une communication à l'échelle du territoire qui demande une coordination avec les communes en amont.

	Suivi et indicateurs							
Quantitatif			Qualitatif					
Indicateurs	Nombre de supports de communication produits par type. Nombre de « vues » / visites sur les réseaux sociaux et le site internet.			Retours dans les médias locaux. Projet fédérateur à l'échelle de la communauté de communes. Sensibilisation « massive » du public.				
Calendrier prévisionnel								
2022	2023	2024	2025	2026	2027			

Axe 4 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

			15		
Informer sur les filièn déchets	res de traitement et les	aspects techniques des			
Action à réali	ser Action en	cours Ac	tion réalisée		
Public ciblé	Les usagers du Service Public d'El	imination des Déchets (SPED).			
Descriptif de l'action	Le Service Public d'Elimination des Déchets (SPED) produit tous les ans un rapport annuel sur son fonctionnement : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets. Celui-ci est en général ignoré des usagers. De plus on constate régulièrement une méconnaissance des usagers source d'incompréhensions notamment sur les tarifs et les notions de gestion / tri / prévention.				
Objectifs	Mieux informer la population su information fiable, complète, acc	ur le fonctionnement de la gestion essible et compréhensible.	n des déchets. Produire une		
Enjeux	La réussite des politiques de réduction des déchets passe par la participation active des consommateurs citoyens, or cette participation suppose préalablement qu'ils soient informés sur le fonctionnement, le prix et la qualité du service public de gestion des déchets.				
Étapes de mise en œuvre					
Phase 1 : élaboration		cation pour toucher le plus grand no communes et au sein des éco-orgai lgarisation ».			
Phase 2 : mise en place	Déploiement des outils d'informa	tion.			
Phase 3 : suivi et mise à jour	Adapter le discours en fonction de ou moins clairs, qui demandent p	es retours que l'on peut avoir. Quel: lus d'explication.	s sont les points qui sont plus		
Phase 4 : bilan et renouvellement	Bilan quantitatif difficilement a population du territoire ?	appréhendable > réalisation d'ι	une enquête auprès de la		
	Moyens ne	écessaires			
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels		
	Le coût des salaires (ETP à déterminer la première année) Le coût des outils de communication choisis (500€/an à parti de 2022). Responsable du service SPED Symeed 29 Communes Symeed 29 Symeed 29				
Limites, freins et points de vigilance					
Rendre le sujet intéressant et le retranscrire de manière pédagogique n'est pas évident.					
Suivi et indicateurs					

Indicateurs		Quantitatif		Qualitatif	
Indicateurs			Une meilleure vision du service.		
Calendrier prévisionnel					
2022	2023	2024	2025	2026	2027



Axe 4 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

16

Mettre en place des stands de sensibilisation sur les marchés et/ou lors de manifestations

de manifestations					
Action à réali	ser Action en	cours Ac	tion réalisée		
Public ciblé	Les habitants du territoire – résid	ences principales et secondaires - o	et les touristes.		
Descriptif de l'action	Les « animateurs » informent la population sur l'intérêt du tri, la prévention des déchets et le compostage et distribue de la documentation si besoin. Possibilité de prévoir différentes thématiques liées au PLPDMA.				
Objectifs	· ·	nger sur la prévention – être préser iée. Informer sur les actions en cou			
Enjeux		nge afin de partager les connaissar s, une « habitude » sur le territoire ture commune sur le sujet.			
	Étapes de mis	se en œuvre			
Phase 1 : élaboration	Lister les différents marchés sur la communauté de communes – jours et heures – ainsi que les différentes manifestations organisées et sélectionner les endroits où l'équipe sera présente. Conception des différents outils du stand.				
Phase 2 : mise en place	Préparation du matériel de sensibilisation (cf. fiche action « élaborer un plan de communication en faveur de la prévention des déchets et améliorer les outils existants) – Réalisation et tenue du stand. De nombreux outils de sensibilisation sont déjà mis à disposition par l'ADEME.				
Phase 3 : suivi et mise à jour	Rédaction d'un compte rendu apr	ès les manifestations.			
Phase 4 : bilan et renouvellement	Bilan avec les animateurs du stan Renouvellement si pertinent.	d et les communes/manifestations			
	Moyens ne	écessaires			
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels		
De quoi mettre en place un stand	Le coût des salaires (ETP à déterminer la première année) Le coût des supports de communication et le coût des supports pédagogiques (1000€ en 2023 puis 500€/an)	Prévoir deux personnes par stand : Le·a responsable en communication Le·a chargé·e de prévention Ambassadeur·rice du tri et prévention Stagiaires	Communes - Placiers Office de Tourisme Associations organisatrices Symeed 29 ADEME		
Limites, freins et points de vigilance					

Il est indispensable de travailler en amont avec les communes et/ou les associations qui organisent les différentes manifestations. Il faut privilégier un ton positif, impliquant et non moralisateur.

Prévoir des jeux assortis de lots peut être l'occasion de susciter l'intérêt, d'engager le dialogue, d'informer et de répondre aux questions.

Suivi et indicateurs						
Quantitatif				Qualitatif		
mulcateurs	Nombre de personnes sensibilisées.		ées.			
	Calendrier prévisionnel					
2022	2023	2024	2025	2026	2027	



ménagers et assimilés	e et réduire les déchets	17			
Réduire les erreurs de	e tri et les déchets des mé	énages et assimilés			
Action à réali	ser Action en	cours Ac	tion réalisée		
Public ciblé	Les usagers du Service Public d'Eli	imination des Déchets (SPED).			
		des ordures ménagères en 2019, i 6 en Collecte Sélective, 35% en co soit 162kg/hab./an.			
Descriptif de l'action	Actuellement, on agit uniquement sur les bacs jaunes pour vérifier leur contenu. En cas d'anomalie, les équipiers refusent le bac et le laissent sur place avec une signalétique.				
Descriptii de l'action	Il faudrait maintenant pouvoir agi	ir sur le geste de tri afin d'inciter le	s usagers à trier.		
	→ Simplifier le geste de tri et au benne « tout venant ».	ugmenter le recyclage afin de réd	uire le tonnage annuel de la		
	Action à mener en parallèle de la une synergie en communication.	mise en place du tri à la source de	s biodéchets pour permettre		
	Améliorer la qualité du tri des déc	chets et le taux de refus de tri.			
Objectifs	Augmenter les performances de t	ri et des recettes matière.			
	Réduire la quantité des DMA.				
Enjeux	permettant de repenser progr	ectifs de réduction, de réutilisation ressivement l'utilisation des pla vers 100% de recyclage des emb	stiques à usage unique et		
	Étapes de mis	se en œuvre			
Phase 1 : élaboration	Recrutement d'un∙e ambassadeu d'un planning, définition d'une st	r·drice du tri (courant mai 2022). ratégie de communication.	Formation et mise en place		
Phase 2 : mise en place		ritoire, informer et sensibiliser les itant une communication en porte	•		
Phase 3 : suivi et mise à jour	Assurer le suivi des performances des différents flux de déchets ménagers, vérification de la qualité du tri avant collecte – caractérisation des conteneurs de tri (suivi de collecte) et des apports de la collectivité au centre de tri.				
Phase 4 : bilan et	Evaluation du résultat de la comn	nunication orale de proximité. Eva	uation des résultats chiffrés.		
renouvellement	Dans un second temps proposer /	organiser des visites du centre de	tri de la collecte sélective.		
Moyens nécessaires					
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels		
Matériel nécessaire à la caractérisation	Le coût des salaires (ETP à déterminer la première année)	La responsable du service Le·a chargé·e de prévention L'ambassadeur·drice du tri et de prévention	Les agents de collecte Le Sidepaq Les Ateliers Fouesnantais		
	proteinion				

Le coût des besoins en
communication (1000 €/an à
partir de 2022).

Pour les contrôles de bacs, le contact direct des usagers permet une meilleure compréhension des erreurs existantes et donc une amélioration du geste de tri.

Suivi et indicateurs							
		Quantitatif		Qualitatif		atif	
Taux de refus de tri.			Une vision du service améliorée.				
Indicateurs	Indicateurs Tonnages des OMR (baisse) et de la CS. Part des recyclables dans les OMR lors des caractérisations.		Une meilleure compréhension des usagers.				
			OMR lors des				
Calendrier prévisionnel							
2022	2	023	2024	2025	2026		2027

Axe 5 : Favoriser la co	nsommation responsable	e et réduire les déchets			
ménagers et assimilés	5		18		
Réduire les imprimés	non sollicités via le dispo	sitif STOP PUB			
Action à réali	ser Action en	cours Ac	tion réalisée		
Public ciblé	Ensemble des habitants du territo	pire et nouveaux arrivants.			
Descriptif de l'action	•	non sollicités dans les DMA en prop collant « Stop Pub » sur la boîte aux	=		
	Poursuivre et renforcer le disposi	tif « Stop Pub ».			
Objectifs		prospectus dans les poubelles c pectus dans les poubelles des ordu ar les distributeurs locaux.	• , ,		
Enjeux	Les imprimés publicitaires sans adresse (IPSA) représentaient 670 500 tonnes en 2020 en France selon l'étude de l'ADEME. Bien que recyclables, la production et la distribution des imprimés publicitaires sans adresse demeurent consommatrices de ressources. Ainsi les imprimés distribués et jetés à la poubelle sans avoir été lus constituent une source de gaspillage qui peut être évitée (44 % des particuliers interrogés déclarent jeter des publicités à la poubelle sans y avoir prêté attention au moins 1 fois par semaine). En France, chaque année, chaque foyer reçoit plus de 26 kg d'imprimés publicitaires sans adresse, soit en moyenne près de 12 kg par habitant (chiffres 2020 liés à une moindre distribution // crise COVID). A compter du 1er janvier 2021, le fait de ne pas respecter les autocollants STOP PUB ou toute autre mention apposée sur les boîtes aux lettres faisant état du refus de recevoir des publicités est désormais passible d'une amende de 1 500 euros pour les personnes physiques et 7 500 euros				
	pour les personnes morales. Étapes de mis	se en œuvre			
Phase 1 : élaboration		ur évaluer le taux d'équipement de este pour avoir les données de com			
Phase 2 : mise en place	·	dans les mairies, information dan s et de la collectivité et/ou distribu	•		
Phase 3 : suivi et mise à jour	Suivi des stocks et suivi du nombr	e de boites aux lettres équipées via	le partenariat avec La Poste.		
Phase 4 : bilan et renouvellement Pérenniser, suivre l'évolution et évaluer le dispositif (évolution des tonnages, évaluer la satisfaction des foyers équipés de l'autocollant sur le respect, la tenue de l'autocollant, l'arrachage, etc.)					
	Moyens ne	écessaires			
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels		

Coût du partenariat avec La Poste ? (2500€ en 2023 et 2026) Le Symeed 29 (conception des autocollants)	Supports de communication et de sensibilisation	Poste ? (2500€ en 2023 et	Ambassadeur·rice du tri et prévention Stagiaires (porte à porte)	Les communes Les bailleurs sociaux et privés La Poste Le Symeed 29 (conception des autocollants)
---	---	---------------------------	--	--

Distribuer systématiquement l'autocollant « Stop Pub » permet d'augmenter significativement le taux d'apposition.

Prévoir un autocollant vinyle adapté pour l'extérieur avec une garantie minimale de 5 ans. Prévoir un film de protection anti UV sur l'autocollant.

La multiplication des lieux de mise à disposition du STOP PUB permet de toucher un plus grand nombre d'habitants.

La croissance actuelle des problèmes de pouvoir d'achat favorise la "chasse" aux réductions et peut donc freiner le développement du « Stop Pub ».

Suivi et indicateurs						
Quantitatif				Qualitatif		
Indicateurs	Indicateurs Nombre de « Stop Pub » distribués. Evolution du taux de « Stop Pub » apposé sur le territoire.					
Calendrier prévisionnel						
2022	2023					

Axe 5 : Favoriser la consommation responsable et réduire les déchets ménagers et assimilés

Informer et accompagner sur les usages de consommation responsable et presque « zéro déchet »							
Action à réali	ser Action en	cours Ac	tion réalisée				
Public ciblé	Les habitants du territoire.						
Descriptif de l'action		Faire réfléchir aux alternatives au jetable, s'interroger sur les impacts environnementaux des produits en vue de limiter le gaspillage, le surdosage.					
Objectifs	Accompagner le changement de c	Sensibiliser les consommateurs à l'intérêt d'une consommation plus responsable. Accompagner le changement de comportement des consommateurs par des actions concrètes. Mobiliser de nouveaux relais et partenaires pour diffuser les messages vers les consommateurs.					
- Friend	Amener les consommateurs à changer leur consommation, en leur fournissant des informations pratiques sur des actions de consommation individuelles (maison, travail, etc.) ou collectives (école, atelier, magasin, bureau) permettant de réduire les déchets et les autres impacts de la consommation sur l'environnement.						
Enjeux	Activer d'autres leviers de sensibilisation que le sujet des déchets pour toucher les consommateurs. Faire le lien entre consommation responsable et nouvelles formes de dispositifs économiques (consommation collaborative, production contributive, économie de la fonctionnalité).						
Étapes de mise en œuvre							
Définir un programme d'action à mettre en œuvre pour initier le changement de comportement : organiser des ateliers de fabrication de produits d'entretien, d'hygiène, de décoration ou des ateliers d'échange de savoirs ; mobiliser les commerçants de proximité (y compris des marchés) et les grandes et moyennes surfaces pour qu'ils mettent en avant leur offre de produits et services responsables dans le cadre d'une opération « Commerces engagés » ; promouvoir le label « Artisan Zéro Gaspi » de la CMA ; etc. Contacter les différents partenaires possibles et définir un calendrier.							
Phase 2 : mise en place	Communiquer et ouvrir les inscractions choisies.	riptions en fonction des actions c	léterminées. Réalisation des				
Phase 3 : suivi et mise à jour	Communiquer sur les résultats (presse locale et outils de communication institutionnels).						
Phase 4 : bilan et renouvellement							
Moyens nécessaires							
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels				
Matériel pour les ateliers	Le coût des salaires (ETP à déterminer la première année)	Le∙a chargé∙e de prévention	Communes Association Zéro Waste Centre Social Polysonnance				

Coût du matériel nécessaire à la	Commerçants
réalisation des ateliers	GAB 29
(2500€/an à partir de 2025)	CMA

Travailler avec des structures externes et des services internes légitimes pour aborder certains aspects de la consommation responsable (transport, énergie, santé...) et développer ainsi des actions plus complètes.

Corporation (at an open system of the corporation o					
Suivi et indicateurs					
		Quantitatif		Qualitatif	
Indicateurs	décliner pa	Nombre de personnes ou d'acteurs sensibilisés (à décliner par action et par cible). Nombre d'action organisées sur le territoire.		L'atelier est un bon moyen pour se rendre compte de la facilité à fabriquer / faire soi- même.	
Calendrier prévisionnel					
2022	2023	2024	2025	2026	2027

Axe 5 : Favoriser la co ménagers et assimilés	e et réduire les déchets	20		
Promouvoir l'eau du r	robinet			
Action à réali	ser Action en	cours Act	ion réalisée	
Public ciblé	Les habitants du territoire.			
Descriptif de l'action	Promouvoir la consommation de	l'eau du robinet et l'utilisation de g	ourdes réutilisables.	
Objectifs		à usage unique ou à durée de vie li rée par l'ensemble des étapes de la recyclage).		
Enjeux	La France est le 3ème consommateur européen d'eau en bouteille, avec environ 5 milliards de bouteilles consommées chaque année. Une quantité considérable qui pèse lourd sur l'environnement et l'économie. Ce sont autant de bouteilles en plastique jetées qu'il faut collecter et traiter pour leur recyclage. La consommation de l'eau du robinet est parfois mal vue par les consommateurs (pollution éventuelle de l'eau, goût,). Cependant, cela représente un budget non négligeable pour les foyers ainsi qu'une production importante de déchets (déchets de production, de transports, de distribution et de consommation – bouteilles d'eau). Cf. Fiche n°17 - La loi AGEC fixe de nouveaux objectifs de réduction, de réutilisation, de réemploi et de recyclage permettant de repenser progressivement l'utilisation des plastiques à usage unique et notamment l'objectif de tendre vers 100% de recyclage des emballages en plastique à usage unique d'ici 2025.			
	Étapes de mis	se en œuvre		
Phase 1 : élaboration	du robinet dans le bulletin commu	avec l'EPAGA (Exemple : réalisation unautaire ; réalisation d'un stand po sitionnable à placer au-dessus des	our l'animation du bar à eau ;	
Phase 2 : mise en place	Réalisation des actions choisies et	t définition d'une communication a	daptée.	
Phase 3 : suivi et mise à jour	/			
Phase 4 : bilan et renouvellement	Réalisation du bilan et planification	on de la continuité de l'action		
Moyens nécessaires				
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels	
Réalisation d'un bar à eau	Le coût des salaires (ETP à déterminer la première année) Le coût des actions choisies (500€/ an à partir de 2023).	Le·a chargé·a de prévention des déchets Ambassadeur·rice du tri et prévention Stagiaires et/ou vacataires pour réalisation de l'action	EPAGA Sage Aulne Le-a responsable de communication	

Être éco-exemplaire sur ces aspects très symboliques de la prévention des déchets pour ne pas compromettre la crédibilité de l'action menée par la collectivité auprès des citoyens et acteurs du territoire.

Prévoir une formation au circuit de l'eau, au processus de distribution, au contrôle qualité des animateurs si pas d'intervention extérieure.

Suivi et indicateurs						
	Quantitatif			Qualitatif		
Indicateurs	Nombre u	Nombre d'actions réalisées. Nombre de personnes touchées.				
		orévisionnel				
2022	2023	2024	2025	2026	2027	

Axe 6 : Encourager la gestion de proximité des biodéchets 21 Appel à projet en direction des écoles : mise à disposition d'un composteur et intervention sur son utilisation Action à réaliser Action réalisée Action en cours Les écoles du territoire – élèves et enseignants. Public ciblé Faire participer des élèves à l'installation et à l'entretien du compost ; former et outiller les responsables du site pour cela. Descriptif de l'action Fournir des outils pédagogiques aux enseignants pour exploiter le site en établissement. Diminuer la part du gaspillage alimentaire au sein de la cantine scolaire pour ensuite les détourner des OMR en réalisant une gestion de proximité. Objectifs Faire manipuler quotidiennement par les enfants un outil de réduction et de valorisation des déchets pendant le temps passé à l'école et automatiser les gestes. Implantation de sites vitrines pour susciter l'émulation. Privilégier le principe de proximité dans la gestion des biodéchets, éviter de développer des collectes sélectives supplémentaires, limiter les coûts pour la collectivité. La loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015 a sensiblement Enjeux renforcé les objectifs relatifs aux biodéchets. Depuis, la loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, prévoit de généraliser le tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023. Une échéance que les collectivités et les entreprises doivent préparer dès à présent. Étapes de mise en œuvre Rencontrer les associations (Vert le jardin, Jardiniers des 2 baies) et/ou le maître composteur avec qui réaliser le projet (partie intervention). Phase 1: élaboration Rédiger l'appel à projet, déterminer le calendrier. Communiquer l'appel à projet aux communes et écoles du territoire. Choisir les écoles retenues – nombre et critères déterminés en amont – Rencontrer les écoles avant la mise en place des composteurs pour s'assurer de la motivation et du suivi. Accompagner les enseignants sur le volet pédagogique. Phase 2: mise en place Installation des composteurs et formation du personnel. Réalisation des animations auprès des classes. La première année, assurer un suivi régulier, se rendre sur place pour vérifier le compost et refaire Phase 3: suivi et mise à jour de la sensibilisation en fonction des difficultés rencontrées. Au bout d'un an, faire le point avec les différentes écoles. Adapter le projet en fonction des Phase 4: bilan et différents retours. renouvellement Moyens nécessaires

Moyens techniques

Les composteurs

Moyens financiers

déterminer la première année)

Le coût des salaires (ETP à

Moyens humains

Ambassadeur·rice du tri et de

prévention

Établissements scolaires

90

Partenaires potentiels

Communes

Création de panneaux	Coût de l'achat des	Agents du service pour	Associations
pédagogiques	composteurs et du matériel	l'installation des composteurs	
	pédagogique (1500€ en 2023 et 1000€ en 2024). Coût du prestataire extérieur / association (à déterminer)	Le·a Responsable de la communication Chargé·e de mission autour des biodéchets	

Pour que l'action soit réussie, il est nécessaire d'avoir un espace dans l'établissement qui puisse accueillir la zone de compostage, et qu'il y ait une équipe projet constituée, impliquant l'ensemble des acteurs concernés.

Disposer d'un référent de site motivé et engagé dans le temps pour assurer le suivi. Accompagner le site de son installation à sa première récolte au moins.

Suivi et indicateurs							
		Quantitatif		Qualitatif			
Indicateurs		Nombre d'élèves sensibilisés. Quantité de biodéchets détournés des OMR.		La sensibilisation des parents à travers les enfants.		arents à travers les	
Calendrier prévisionnel							
2022	2	023	2024	2025		2026	2027

	gestion de proximité des	biodechets	22	
Promouvoir le compo	stage individuel			
Action à réali	ser Action en	cours Act	ion réalisée	
Public ciblé	Ensemble des habitants du territo	oire ayant la possibilité de compost	er à domicile.	
Descriptif de l'action	''	ndividuel. Le diagnostic révèle que l innaire et se prête au compostage i	* '	
Détourner la part des biodéchets contenus dans les ordures ménagères résiduelles (cf. Fiche-Action n°17 : 35% pourraient être valorisés).				
Objectifs	Accroître le nombre de foyers pour de la foyers proposer de la foyer pro	ratiquant au moins une technique atique dans le temps.	de gestion domestique des	
La loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015 a sensiblement renforcé les objectifs relatifs aux biodéchets. Depuis, la loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, prévoit de généraliser le tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023. Une échéance que les collectivités et les entreprises doivent préparer dès à présent.				
Étapes de mise en œuvre				
Réalisation d'une étude de faisabilité par le bureau d'études « Ecogeos » : « Étude d'optimisation de la collecte des OMR et de la CS assurée en régie & Étude de faisabilité pour la gestion des biodéchets sur le territoire de la CCPCP » choix d'un scénario et acquisition du matériel.				
Phase 2 : mise en place	Formation des agents. Mise en Organisation de réunions publiqu	place de la distribution des cor es.	mposteurs. Communication.	
Phase 3 : suivi et mise à jour	Communication régulière dans le composteurs, distribution sur der	es journaux communaux, renouvel mande.	lement régulier du stock de	
Phase 4 : bilan et renouvellement		fin de s'assurer de la bonne utilisa les accompagner pour résoudre les	•	
	Moyens ne	écessaires		
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels	
En fonction du scénario retenu : composteurs individuels, brass'compost, communication, bio seaux,	Le coût des salaires (ETP à déterminer la première année) Coût de l'étude de faisabilité Coût de l'investissement dans le matériel (1 composteur : 60€ à l'achat et vendu 20€ - 255 en 2022, 510/an en 2023, 2024 et 2025 et 255/an en 2026 et 2027)	Le SPED : mise en place du dispositif retenu par tous les agents concernés. Chargé·e de mission autour des biodéchets	Communes Bureau d'étude « Ecogeos » Le·a responsable de communication Associations ADEME	
	Limites, freins et p	oints de vigilance		
Besoin de lever les réticences des usagers au sujet du compostage.				

Énergivore en temps : gestion des réservations, envoi de courriers et mails, suivi et relance, communication.

Proposer systématiquement des explications voire des démonstrations sur le compostage lors de la distribution d'un composteur.

Suivi et indicateurs

Quantitatif

Qualitatif

Nombre de composteurs vendus.

Suivi du tonnage des DMA.

Indicateurs

		J	É	ducation à l'environne	ment plus générale.	
Calendrier prévisionnel						
2022	2023	2024	2025	2026	2027	

Contact avec la population : incitation à la

réflexion sur la production des déchets,



Axe 6 : Encourager la gestion de proximité des biodéchets

Les habitants du territoire n'ayant pas accès au compostage individuel, foyers de vie, EPHAD, Proposer une solution adaptée à tous. Pour les particuliers qui ne peuvent pas faire de compostage à domicile, mise en place du compostage collectif ou en établissement. Le compostage partagé consiste à favoriser la gestion domestique et collective du compost dans un quartier ou en pied d'immeuble. Il est géré par plusieurs personnes/foyers, sur un lieu public ou collectif (pied d'immeuble, espace d'un quartier ou d'un lotissement). Les participant assurent la collecte et le transport de leurs déchets jusqu'au site de compostage, et participent également aux manipulations du compostage. Le compostage autonome en établissement concerne aussi les déchets de plusieurs personnes mais à l'échelle d'un établissement (cantines, restaurants, campings). L'opération, à la charge de l'établissement, est gérée sous sa responsabilité par des membres du personnel attachés au site. Pour installer un site de compostage partagé, l'autorisation de la copropriété (terrain privé) ou de la municipalité (terrain public mis à disposition) est nécessaire. Proposer une alternative au compostage individuel. Détourner la part des biodéchets contenus dans les ordures ménagères résiduelles (cf. Fiche					
Proposer une solution adaptée à tous. Pour les particuliers qui ne peuvent pas faire de compostage à domicile, mise en place du compostage collectif ou en établissement. Le compostage partagé consiste à favoriser la gestion domestique et collective du compost dans un quartier ou en pied d'immeuble. Il est géré par plusieurs personnes/foyers, sur un lieu public ou collectif (pied d'immeuble, espace d'un quartier ou d'un lotissement). Les participants assurent la collecte et le transport de leurs déchets jusqu'au site de compostage, et participent également aux manipulations du compostage. Le compostage autonome en établissement concerne aussi les déchets de plusieurs personnes mais à l'échelle d'un établissement (cantines, restaurants, campings). L'opération, à la charge de l'établissement, est gérée sous sa responsabilité par des membres du personnel attachés au site. Pour installer un site de compostage partagé, l'autorisation de la copropriété (terrain privé) ou de la municipalité (terrain public mis à disposition) est nécessaire. Proposer une alternative au compostage individuel.					
compostage à domicile, mise en place du compostage collectif ou en établissement. Le compostage partagé consiste à favoriser la gestion domestique et collective du compost dan un quartier ou en pied d'immeuble. Il est géré par plusieurs personnes/foyers, sur un lieu publi ou collectif (pied d'immeuble, espace d'un quartier ou d'un lotissement). Les participant assurent la collecte et le transport de leurs déchets jusqu'au site de compostage, et participant également aux manipulations du compostage. Le compostage autonome en établissement concerne aussi les déchets de plusieurs personnes mais à l'échelle d'un établissement (cantines, restaurants, campings). L'opération, à la charge de l'établissement, est gérée sous sa responsabilité par des membres du personnel attachés au site. Pour installer un site de compostage partagé, l'autorisation de la copropriété (terrain privé) ou d la municipalité (terrain public mis à disposition) est nécessaire. Proposer une alternative au compostage individuel.					
un quartier ou en pied d'immeuble. Il est géré par plusieurs personnes/foyers, sur un lieu publi ou collectif (pied d'immeuble, espace d'un quartier ou d'un lotissement). Les participant assurent la collecte et le transport de leurs déchets jusqu'au site de compostage, et participen également aux manipulations du compostage. Le compostage autonome en établissement concerne aussi les déchets de plusieurs personnes mais à l'échelle d'un établissement (cantines, restaurants, campings). L'opération, à la charg de l'établissement, est gérée sous sa responsabilité par des membres du personnel attachés a site. Pour installer un site de compostage partagé, l'autorisation de la copropriété (terrain privé) ou d la municipalité (terrain public mis à disposition) est nécessaire. Proposer une alternative au compostage individuel.					
mais à l'échelle d'un établissement (cantines, restaurants, campings). L'opération, à la charg de l'établissement, est gérée sous sa responsabilité par des membres du personnel attachés a site. Pour installer un site de compostage partagé, l'autorisation de la copropriété (terrain privé) ou de la municipalité (terrain public mis à disposition) est nécessaire. Proposer une alternative au compostage individuel.					
la municipalité (terrain public mis à disposition) est nécessaire. Proposer une alternative au compostage individuel.					
Détourner la part des biodéchets contenus dans les ordures ménagères résiduelles (cf. Fiche					
Détourner la part des biodéchets contenus dans les ordures ménagères résiduelles (cf. Fiche-Action n°17 : 35% pourraient être valorisés).					
Accroître le nombre de foyers pratiquant au moins une technique de gestion domestique de biodéchets, et maintenir cette pratique dans le temps. Créer du lien social.					
La loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015 a sensiblement renforcé les objectifs relatifs aux biodéchets.					
Depuis, la loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulair prévoit de généraliser le tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023. Une échéance que les collectivités et les entreprises doivent préparer dès à présent.					
Étapes de mise en œuvre					
Réalisation d'une étude de faisabilité par le bureau d'études « Ecogeos » : « Étude d'optimisation de la collecte des OMR et de la CS assurée en régie & Étude de faisabilité pour la gestion de biodéchets sur le territoire de la CCPCP » choix d'un scénario et acquisition du matériel.					
Organiser des sessions d'information sur le compostage collectif au plus près des habitant Identifier des zones de compostage collectif et des responsables composteurs dans chaque zon					
Installation des composteurs et formations des habitants/occupants.					
ur Visites de suivi.					
Echanges avec les bailleurs du territoire, les établissements scolaires, les foyers de vie,					

Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens	humains	Partenaires potentiels				
Composteurs, brass'compost, communication, bio seaux,	Le coût des salaires (ETP à déterminer la première année) Coût de l'investissement (3 composteurs par point = 180€ - 30 points/an en 2023 et 2024 – stock pour remplacement 6 composteurs/an à partir de 2025). Coût de la formation (temps de travail si interne) Coût de l'étude de faisabilité	Chargé·e de mis biodéchets Ambassadeur·rio prévention Les agents du se l'installation des Maître compost Le SPED : mise e dispositif retenu agents concerné Le·a Responsabl communication	ervice pour s composteurs eur en place du par tous les	Communes Bureau d'étude « Ecogeos » Le·a responsable de communication Associations ADEME				
	Limites, freins et points de vigilance							
Responsabiliser les habitants autour d'un projet commun pour la pérennité de l'action. Suivi et indicateurs								
	Quantitatif	tif Qualitatif						
Indicateurs	Nombre de composteurs installés Suivi du tonnage des DMA	contact avec la population : incita réflexion sur la production des éducation à l'environnement plus g						
Calendrier prévisionnel								

Axe 6 : Encourager la	gestion de proximité des	<u>biodéchets</u>					
Accompagner les pro- collecte des biodéche	24						
Action à réaliser Action en cours Action réalisée							
Public ciblé Les professionnels du territoire et en particulier les producteurs de biodéchets							
Descriptif de l'action	La collecte des biodéchets des professionnels n'est pas une obligation de la collectivité dont le champ de compétences se limite aux ménages. Le SPED a fixé le seuil d'exclusion pour les OMR à 2 280 litres dès 2023. Proposition d'un soutien technique à la communication sur le tri et à la mise en place de solutions pour le tri à la source des biodéchets envers les professionnels afin de diminuer les quantités d'OMR.						
Objectifs	Profiter de l'obligation de tri à professionnels du volume de déc ce volume en mettant en place le leur entreprise. Renseigner les entreprises sur les	hets produits par leur entreprise tri sélectif et en séparant les diffe	et de la possibilité de réduire érents flux présents au sein de				
Respect de la loi → Article L. 541-21-1 du code de l'environnement, issu de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC) du 10 février 2020 : "Au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation [de tri à la source / collecte sélective et valorisation des biodéchets] s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets." 1er janvier 2023 : obligation de tri à la source pour les producteurs de plus de 5 tonnes par an.							
	Étapes de mis	se en œuvre					
Phase 1 : élaboration	Réalisation d'une étude de faisabilité par le bureau d'études « Ecogeos » : « Étude d'optimisation de la collecte des OMR et de la CS assurée en régie & Étude de faisabilité pour la gestion des biodéchets sur le territoire de la CCPCP » → choix d'un scénario et acquisition du matériel. Organiser des réunions publiques, rencontrer et informer les entreprises. Réaliser un état des lieux des déchets par entreprise en fonction de leurs besoins.						
Phase 2 : mise en place	Fin de la collecte des « gros producteurs » par le SPED, accompagnement des entreprises à la mise en place du tri à la source des biodéchets.						
Phase 3 : suivi et mise à jour	Au début de la mise en place faire fonctionnement si des difficultés		ques entreprises – ajuster le				
Phase 4 : bilan et renouvellement	Bilan du fonctionnement du servi	ce, retours d'expériences, amélio	ration continue.				
	Moyens ne	écessaires					
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels				
En fonction du scénario choisit	Le coût des salaires (ETP à Ambassadeur·rice du tri et de la déterminer la première année) Ambassadeur·rice du tri et de la territoire						

	Coût de l'investissement en	Chargé∙e de mission autour des	La CCI
f	fonction du scénario choisit	biodéchets	Bureau d'étude
	Coût de la formation (temps de		« Ecogeos »
t	travail si interne)		Le·a responsable
	Coût de l'étude de faisabilité		communication
	Global → 2500€ en 2022 et		
5	500€/an en 2023 et 2024.		

Une démarche multi acteurs : diversité des objectifs.

La disponibilité des entreprises et des problématiques différentes selon les entreprises.

Suivi et indicateurs								
Quantitatif				Qualitatif				
Indicateurs							les entreprises du on à la prévention et	
Calendrier prévisionnel								
2022	2	023	2024	2025		2026	2027	

Axe 6 : Encoura	ger la	gestion (de proximité des	biodéchets				
	Distribution du guide « Mon jardin zéro déchet »							
	Action à réaliser Action en cours Action réalisée							
Public ciblé								
Descriptif de l'act	tion	Distribution du « Guide pratique « mon jardin malin » » édité par le Symeed29 et « Mon jardin zéro déchet » édité par l'ADEME.						
Objectifs	Prévenir la production de déchets en guidant les propriétaires de jardin dans leur choix de							
L'entretien des jardins des particuliers génère chaque année des quantités importantes de déchets verts, qui sont ensuite apportés en déchèterie. Afin de réduire ces apports, une réflexion doit être menée en amont, et notamment lors de l'installation dans un nouveau foyer. En effet, le choix des espèce végétales est déterminant dans la gestion des espaces verts. En préférant les espèces à croissance lente et non prolifique, on limite les travaux de taille et donc les déchets à évacuer.								
	Étapes de mise en œuvre							
Phase 1 : élaborat	Phase 1 : élaboration Recenser les lieux et acteurs concernés par la thématique pour constituer un réseau de distribution.							
Phase 2 : mise en p	olace	Distribution des guides.						
Phase 3 : suivi et mise	Phase 3 : suivi et mise à jour Gestion des stocks et des demandes.							
	Phase 4: bilan et renouvellement /							
			Moyens ne	écessaires				
Moyens techniqu	ues	Мо	yens financiers	Moyens	humains	Partenaires potentiels		
/			s salaires (ETP à er la première année)	Ambassadeur·rio		Communes Symeed 29		
		Lit	mites, freins et p	oints de vigil	ance			
La CCPCP dans le cadi aux messages contrac	_	estion et du	ı traitement des algues	vertes a des besoi	ins variables de do	échets verts. Faire attention		
			Suivi et in	dicateurs				
			Quantitatif			Qualitatif		
Indicateurs		Nombre d	e livrets distribués		Retour des usag	ers		
Calendrier prévisionnel								
2022	2023 2024 2025 2026 2027							

CALENDRIER DES ACTIONS POUR LA PÉRIODE 2022 – 2027

ACTIONS	2022	2023	2024	2025	2026	2027
AXE 1 — Être exemplaire en ma	tière de p	révention	des déch	ets		
Réaliser une enquête en direction des agents de la collectivité						
pour connaître leurs pratiques						
Mettre en place une charte d'éco-exemplarité						
Développer les achats éco-responsables au sein de la						
collectivité						
Accompagner les agents, les services et les administrations du						
territoire à réduire leur consommation de papier						
Accompagner les collectivités et leurs partenaires en matière						
de prévention des déchets	***					
AXE 2 – Lutter contre l	e gaspilla	ge alimen	taire			
Recenser et partager les bonnes pratiques déjà mises en place sur le territoire						
Accompagner les restaurants scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire						
AXE 3 – Développer le réemploi sur le territo	ire et au	menter la	durée de	vie des pr	oduits	
Développer et/ou optimiser des zones de réemploi sur les						
déchèteries						
Participer à la structuration du tissu local du réemploi						
Promouvoir le réemploi auprès des habitants						
AXE 4 – Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité	de leurs	efforts en	faveur de	la préven	tion des d	échets
Mettre en place un dispositif d'information aux nouveaux						
arrivants						
Réaliser une communication spécifique en direction des						
touristes et des professionnels du tourisme						
Animer la prévention en milieu scolaire						
Elaborer un plan de communication en faveur de la prévention						
des déchets et améliorer les outils existants						
Informer sur les filières de traitement et les aspects techniques						
des déchets						
Prévoir des stands d'information sur les marchés	1 / .1					
AXE 5 – Favoriser la consommation responsab	ie et reai	Jire ies dec	cnets mer	lagers et a	ssimiles	<u> </u>
Réduire les erreurs de tri et les déchets des ménages et assimilés						
Réduire les imprimés non sollicités via le dispositif STOP PUB						
Informer et accompagner sur les usages de consommation responsable et presque « zéro déchet »						
Promouvoir l'eau du robinet						
AXE 6 – Encourager la gestio	n de nroy	imité des	hiodéchet			
Mettre en œuvre un appel à projet en direction des écoles (mise	ii ac piox		D.OGECTIE!	. <u>. </u>		
à disposition de composteur + intervention sur son utilisation)						
Promouvoir le compostage individuel						
Mettre en place les composteurs partagés en PAV et en						
établissement						
Accompagner les professionnels à l'occasion de la mise en						
place de la collecte des biodéchets						
Distribution du quide « Mon jardin zéro déchet »						

BUDGET PRÉVISIONNEL DES ACTIONS POUR LA PÉRIODE 2022 – 2027

ACTIONS	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
AXE 1 – Être exemplair	e en mat	ière de pr	évention	des déch	ets		
Réaliser une enquête en direction des agents de la	,	,	,	,	,	,	,
collectivité pour connaître leurs pratiques	1	1	1	/	1	/	1
Mettre en place une charte d'éco-exemplarité	1	1	1	1	1	1	1
Développer les achats éco-responsables au sein de la							
collectivité	1.000€	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	3.500 €
Accompagner les agents, les services et les							
administrations du territoire à réduire leur	1	1	1	1	1	1	Á déterminer
consommation de papier							determiner
Accompagner les collectivités et leurs partenaires en	,	,	,	,	,	,	,
matière de prévention des déchets	1	1	1	/	1	/	1
AXE 2 – Lutter	contre le	gaspillag	je alimen	taire			
Recenser et partager les bonnes pratiques déjà mises	,						-
en place sur le territoire	/	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	2.500 €
Accompagner les restaurants scolaires dans la lutte	,	,		_		_	0
contre le gaspillage alimentaire	/	/	2.000€	2.000€	2.000€	2.000€	8.000 €
AXE 3 – Développer le réemploi sur l	e territoi	re et augr	menter la	durée de	vie des p	produits	
Développer et/ou optimiser des zones de réemploi sur							
les déchèteries	1.000€	1	1	/	1	/	1.000 €
Participer à la structuration du tissu local du réemploi	1	20.000€	1	1	1	1	20.000 €
Promouvoir le réemploi auprès des habitants	1	1.500 €	1.500 €	1.500 €	1.500 €	1.500 €	7.500 €
AXE 4 – Sensibiliser les acteurs et favoriser la	visibilité (_		
Mettre en place un dispositif d'information aux	VISIBILICE V	100130	liores en	laveor ac	la preve	litton acs	accircus
nouveaux arrivants	3.000€	1.000€	1.000€	1.000€	1.000€	1.000€	8.000 €
Réaliser une communication spécifique en lien avec les							
offices de tourisme	6.000€	1.000€	1.000€	1.000€	1.000€	1.000€	11.000 €
Animer la prévention en milieu scolaire	500 €	500 €	500 €	500 €	500 £	500 €	3.000 €
Elaborer un plan de communication en faveur de la	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	3.000 €
prévention des déchets et améliorer les outils existants	1	5.000 €	1.000€	1.000€	1.000€	1.000€	9.000 €
Informer sur les filières de traitement et les aspects							
techniques des déchets	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	3.000 €
Prévoir des stands d'information sur les marchés	,	1.000€	500 €	500 €	500 €	500 €	3.000 €
	cnoncobl						_
AXE 5 – Favoriser la consommation re	sponsabi	e et redui	re les dec	nets mer	lagers et	assimiles	
Réduire les erreurs de tri et les déchets des ménages et	1.000€	1.000€	1.000€	1.000€	1.000€	1.000€	6.000 €
assimilés							
Réduire les imprimés non sollicités via le dispositif STOP PUB	1	2.500€	1	1	2.500 €	1	5.000 €
Informer et accompagner sur les usages de							
consommation responsable et presque « zéro déchet »	1	1	1	2.500€	2.500 €	2.500€	7.500 €
Promouvoir l'eau du robinet	1	500.6	500.6	500.6	500.6	500.6	2 500 6
	<i> </i>	500 €	500€	500€	500€	500 €	2.500 €
AXE 6 – Encourager I	a gestion	de proxii	mite des	biodecne	ts		
Mettre en œuvre un appel à projet en direction des	,		_	,	,	,	
écoles (mise à disposition de composteur +	1	1.500 €	1.000€	/	1	/	2.500 €
intervention sur son utilisation)		C					
Promouvoir le compostage individuel	15.300 €	30.600 €	30.600 €	30.600 €	15.300 €	15.300 €	91.800 €
Recettes vente composteurs → Mettre en place les composteurs partagés en RAV et	5.100 €	10.200€	10.200€	10.200€	5.100 €	5.100 €	
Mettre en place les composteurs partagés en PAV et	1	5.400€	5.400€	360 €	360 €	360 €	11.880€
en établissement							
Accompagner les professionnels à l'occasion de la	2.500€	500 €	500 €	1	1	1	3.500 €
mise en place de la collecte des biodéchets Distribution du guide « Mon jardin zéro déchet »	,	ı	1	,	1	,	,
Distribution do guide « Mon Jardin Zero decriet »	1	1	1	1	1	1	<u> </u>
TOTAL		60	a= 0a	-C	o6 o6 -	-C	046 - 0
TOTAL	25.700€	63.300€	37.800€	33.760€	26.060€	23.560€	210 180 €
							100

LEXIQUE - GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AGEC : Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire, votée le 10 février 2020

AFOM: Analyse AFOM - Atouts Faiblesses Opportunités Menaces

CCES: Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi

CCI: Chambre de Commerce et d'Industrie

CCPCP: Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay

Collecte en porte-à-porte : Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables. Le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'usager ou du lieu de production des déchets.

CS : Collecte Sélective - Collecte de certains flux de déchets - recyclables secs et fermentescibles -, préalablement triés en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique (ADEME).

DAE : Déchets d'Activités Économiques

DMA: Déchets Ménagers et Assimilés

ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ: un modèle économique qui établit une nouvelle relation entre l'offre et la demande qui n'est plus uniquement basée sur la simple vente de biens ou de services. La contractualisation repose sur les effets utiles (bénéfices) et l'offre s'adapte aux besoins réels des personnes, des entreprises et des collectivités ainsi qu'aux enjeux relatifs au développement durable.

LTECV : Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte, votée le 17 août 2015

MODECOM : Méthode de caractérisation des ordures ménagères

OM: Ordures Ménagères

OMA: Ordures Ménagères et Assimilées

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles - Ces déchets sont issus des activités quotidiennes des ménages et sont collectés régulièrement à l'aide de véhicules spécifiques. Ils constituent la part non valorisée des déchets ménagers.

PAV : Points d'Apport Volontaire - Mode d'organisation de la collecte dans lequel un contenant spécifique à un type de déchet est mis à la disposition des usagers sur la voie publique ou en déchèterie.

PCAET: Plan Climat-Air-Energie Territorial

PLPDMA: Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PNPD : Programme National de Prévention des Déchets

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

SIDEPAQ : Syndicat intercommunal pour l'Incinération des DÉchets du PAys de Quimper

SYMEED : syndicat mixte d'études pour une gestion durable des déchets du Finistère

Tri à la source : Opération de séparation des différents flux de déchets par les producteurs. Dans le cas des matériaux recyclables des ménages il s'agit plutôt de non mélange que de tri à la source.

